



Rapport Financier Annuel 2025

HF Company

S.A. au capital de 1 428 406 euros

Siège social : 14 rue Dora Maar

37 100 Tours

R.C.S. Tours : 405 250 119

Rapport financier annuel
Exercice clos le 31 décembre 2025

Il a été diffusé conformément aux règles des marchés Euronext Growth. Il est notamment disponible sur le site de notre société [www.hfcompany.com].

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. RAPPORT DE GESTION	6
1.1. L'Activité	6
L'activité du groupe au cours de l'exercice 2025	6
L'activité Broadband au premier trimestre 2025	7
Le Compte de Résultat du Broadband 2025	7
Flux de trésorerie :	9
1.2. Evènements importants depuis la clôture de l'exercice :	10
1.3. Evolution prévisible (article L233-26 du code de commerce) :	10
1.4. Informations diverses concernant l'activité du Groupe :	10
Le risque de taux :	10
Le risque de change :	11
Risque sur actions et autres instruments financiers :	11
1.5. L'activité propre de la société HF Company	11
1.6. Informations relatives aux questions sociales et environnementales	13
Les conséquences sociales de l'activité :	13
L'effectif total du Groupe au 31/12/2025	13
Rémunération et avantages sociaux	14
Les conséquences environnementales de l'activité :	14
Transport & Voyages professionnels	14
Contamination des sols et de l'air et la pollution sonore	15
Sous-traitance et Fournisseurs	15
Gestion des opérations de transport de marchandises	15
1.7. Les résultats	16
L'Approbation des comptes sociaux et consolidés 2025	16
Origine	16
Affectation	16
1.8. Le capital de la société	17
Annulation d'actions auto-détenues :	17

1.9. Les commissaires aux comptes	27
1.10. Les salariés	28
1.11. L'action HF Company en bourse sur trois dernières années	29
2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	30
2.1. Le conseil d'administration	31
2.2. Modalités d'exercice de la Direction Générale et limitation des pouvoirs du Directeur Général	38
2.3. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	38
2.4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	39
2.5. Les conventions réglementées	39
2.6. Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation du capital en cours de validité	42
0. Bilan consolidé	44
1. Compte de résultat consolidé.....	45
2. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	47
3. Annexe aux comptes consolidés	47
3.1. Événements marquants de l'exercice 2025	47
3.1.1. Événements marquants.....	47
3.1.2. Évolution du périmètre	47
3.1.3 Principes comptables et méthode d'évaluation.....	48
3.2. Détail des autres postes des comptes consolidés	53
<i>Note 1 - Immobilisations incorporelles</i>	<i>53</i>
<i>Note 2 - Immobilisations corporelles</i>	<i>54</i>
<i>Note 3 - Titres mis en équivalence.....</i>	<i>55</i>
<i>Note 4 - Immobilisations financières et autres actifs financiers</i>	<i>56</i>
<i>Note 5 - Stocks.....</i>	<i>56</i>
<i>Note 6 - Créances clients</i>	<i>57</i>
<i>Note 7 - Autres créances et comptes de régularisation</i>	<i>57</i>
<i>Note 9 - Capital social.....</i>	<i>58</i>
<i>Note 10 - Dettes financières</i>	<i>58</i>
<i>Note 11 - Impôts différés actifs et passifs</i>	<i>59</i>
<i>Note 12 - Provisions pour risques et charges</i>	<i>59</i>
<i>Note 13 - Fournisseurs et autres dettes</i>	<i>60</i>
<i>Note 14 - Chiffre d'affaires</i>	<i>60</i>
<i>Note 15 - Résultat d'Exploitation.....</i>	<i>61</i>
<i>Note 16 - Résultat Exceptionnel</i>	<i>61</i>
<i>Note 17 - Résultat financier</i>	<i>62</i>
<i>Note 18 - Charge d'impôt</i>	<i>62</i>
<i>Note 19 - Attribution d'actions gratuites</i>	<i>62</i>
<i>Note 20 - Les engagements hors bilan</i>	<i>62</i>
<i>Note 21 - Transactions entre parties liées</i>	<i>63</i>
<i>Note 22 - Effectifs</i>	<i>63</i>
<i>Note 23 - Informations par secteurs d'activités et par zone géographique.....</i>	<i>64</i>
3.3. Evènements postérieurs à la clôture	69
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	70
Opinion	70
Fondement de l'opinion	70
Référentiel d'audit	70
Indépendance	71
Observation	71
Justification des appréciations.....	71

Vérifications spécifiques	71
Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés	71
Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés.....	72
5. Bilan	2
6. Compte de Résultat.....	4
7. Annexe aux comptes sociaux	5
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Règles et méthodes comptables	5
Notes sur le bilan	5
Notes sur le compte de résultat	14
Autres informations	16
Evènements postérieurs à la clôture	19
8. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	20
Opinion	20
Fondement de l'opinion	20
Référentiel d'audit	20
Indépendance	20
Observation	21
Justification des appréciations.....	21
Vérifications spécifiques	21
Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires	21
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	21
Autres informations	21
Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.....	21
Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels	21



company

14 Rue Dora Maar
37100 TOURS – FRANCE

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Le 24 avril 2026

M. Yves BOUGET

SA au capital de 1 428 406 €
RCS Tours 405 250 119 – APE 7010Z
TVA / VAT : FR93 405 250 119
<https://www.hfcompany.com>

1. RAPPORT DE GESTION

1.1. L'Activité

HF Company est une société holding dont les entreprises sont spécialisées dans la conception et la commercialisation de matériels et de prestations de réseau destinés au marché de la Télévision, des Télécommunications et de l'énergie.

Pendant plus de 30 ans, les entreprises du groupe HF Company ont accompagné les opérateurs et les industriels de ces trois secteurs d'activité dans la recherche de solutions technologiques visant à améliorer leurs propres réseaux et rendre leurs produits communicant.

HF Company a commencé un processus de cession de ses entreprises par le groupe METRONIC en 2021, puis son laboratoire le LANPARK en 2023 et pour se terminer par la cession du groupe LEA Networks en 2025.

Désormais, l'activité de la société HF Company est concentrée autour de sa politique d'investissements financiers et de prise de participation industrielle.

L'activité du groupe au cours de l'exercice 2025

1.1.1. Les faits marquants

Le principal fait marquant de l'année est la cession du groupe LEA Networks au 31 mars 2025.

La société LEA Networks était positionnée sur les solutions Fiber to the Cabinet (FTTC), marché en forte diminution depuis plus de deux ans au profit de solutions Fiber to the Home (FFTH) privilégiées par les opérateurs télécom.

Il était vital pour HF Company de pérenniser l'activité de LEA Networks. HF Company a trouvé la solution adéquate dans un MBO en associant le manager de LEA Networks à un industriel, spécialisé dans les réseaux et infrastructures informatiques.

La vente de LEA Networks s'est inscrite dans l'engagement d'optimiser la valeur du groupe pour nos actionnaires et répondre à leur souhait itératif de finaliser le processus de cession des actifs industriels du groupe

1.1.2. Le Chiffre d'Affaires 2025

CA consolidé (en K€)	31/12/2025	31/12/2024 publiés	31/12/2024 Retraité*	Variation retraitée*	Variation
Digital Broadband	281	3 094	777	-64%	-91%
HF Company Corporate	88	93	93	-5%	-5%
TOTAL	369	3 187	870	-58%	-88%

*Retraité de l'activité de LEA des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2024 pour comparaison

Le chiffre d'affaires du groupe consolidé s'établit à 369 K€ contre 3 187 k€ en 2024, soit une baisse de 88 %.

A périmètre comparable, les activités du groupe ont diminué de 58 % par rapport à l'année 2024.

Les activités Broadband ont connu un repli marqué sur le premier trimestre 2025, principalement en raison d'un niveau de commandes exceptionnellement bas en fin d'année 2024 et du renouvellement tardif de plusieurs contrats annuels.

HF Company a réalisé 88 k€ M€ de prestations de service sur l'année 2025 contre 93 k€ en 2024.

Les résultats de l'activité Broadband 2025

L'activité Broadband au premier trimestre 2025

L'activité Broadband est constituée de quatre catégories de produits :

- **Access-Network**, Cette catégorie, regroupe les produits d'accès au réseau (FTTC, xDSL) tels que splitters, filtres, baluns et protections de lignes. Elle a enregistré une baisse de **60%** sur le premier semestre 2025. Cette diminution s'explique notamment par l'absence de commandes de la part des clients historiques Charles Industrie (USA) et Amadys (Belgique) en début d'année.
- **Local-Network**, Destinée aux réseaux domestiques (kits CPL, switches), cette activité ne représente que 3% du chiffre d'affaires global de LEA Networks. Bien que son impact financier reste limité, des efforts de développement sont en cours pour le lancement d'une nouvelle gamme de switches Ethernet POE. L'activité est restée stable entre le premier trimestre 2025 et 2024
- **Powering**, Cette catégorie, qui inclut les produits d'alimentation pour équipements réseau, a subi un repli de 67% sur le premier trimestre 2025. Les opérateurs Mnet (Allemagne) et Telus (Canada) ont en effet renouvelé leurs contrats avec un retard significatif, impactant directement le chiffre d'affaires.
- **Prestations Ingénierie** : Aucune facturation n'a été enregistrée sur ce premier trimestre 2025 contre 113 k€ sur la même période en 2024.

L'activité du Broadband a connu un repli significatif de 64 % par rapport à l'exercice 2024 à périmètre comparable.

Le Compte de Résultat du Broadband 2025

Broadband en K€	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 Retraité	Variation Retraitée
Chiffre d'affaires	281	3 094	777	-64%
Résultat d'Exploitation	-382	-597	113	-439%
Résultat Financier	1 102	-13	0	-
Résultat Exceptionnel	0	-1 325	0	0%
Résultat net	728	-1 872	110	560%

*Retraité de l'activité de LEA des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2024 pour comparaison

Le résultat d'exploitation 2025 des sociétés LEA Networks enregistre une perte de 382 k€ pour une perte de 597 k€ en 2024.

Le résultat financier est positif de 1 102 k€ correspondant pour 1 324 K€ à une reprise de moins-value sur titres de LEA Networks et pour 232 k€ de charges financières.

Le résultat net ressort positivement à 728 k€ en 2025 pour un déficit de 1 872 k€ en 2024

Les résultats de la société Holding 2025

Corporate en K€	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Chiffre d'affaires	88	93	-6%
Résultat d'Exploitation	-913	-1 497	-39%
Résultat Financier	1 126	302	273%
Résultat Exceptionnel	0	1 477	-100%
Résultat net	107	279	-62%

La société HF Company a facturé des prestations comptables pour un montant de 30 K€ au laboratoire LANPARK. Elle a également refacturé des frais généraux pour 58 k€ à ce même laboratoire.

Le résultat d'exploitation 2025 est négatif de 913 k€, comparé à une perte de 1 497 k€ en 2024.

Le résultat financier 2025 est positif à 1 126 k€, contre 302 k€ en 2024. Ce résultat positif provient d'une bonne gestion du portefeuille boursier et de la cession de LEA Networks.

Ainsi, le résultat net de la société holding pour 2025 est positif de 107 k€ pour un gain de 279 k€ en 2024.

1.1.3. Commentaires sur les comptes consolidés

Principaux postes du compte de résultat (publié normes françaises) :

En K€	Comptes publiés	Comptes publiés	Variation comptes publiés	Comptes Retraités
	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2024
Chiffre d'affaires	369	3 187	-88%	870
Résultat d'Exploitation	-1 295	-2 093	-38%	-1 384
Résultat Financier	2 229	290	670%	302
Résultat Exceptionnel	0	151	-100%	1 477
Impôts société	-73	139	-152%	-18
Mise en équivalence	-26	-80	-67%	-36
RNPG	835	-1 594		389
RNPG par action en €	0,29	-0,51		0,12

Le chiffre d'affaires est de 369 k€ en 2025 pour 3 187 k€ en 2024.

Le résultat d'exploitation 2025 est négatif de 1 295 k€, contre une perte de 2 093 k€ en 2024.

Le résultat financier 2025 est positif à 2 229 M€, comparé à 290 k€ en 2024.

La charge d'impôt est de 73 k€ pour 139 k€ en 2024.

Une quote-part de résultat négative de 26 k€ a été enregistrée pour la société JV chinoise NETINOVO faisant partie du périmètre de LEA Networks.

Ainsi, le résultat net part du groupe ressort à 835 k€ en 2025, contre une perte de 1 594 k€ en 2024.

Principaux postes du Bilan :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	15 422	20 278
Immobilisations Incorporelles	3	195
BFR	- 109	- 163
Trésorerie nette	15 539	20 274
Total Bilan	15 770	21 733

Les capitaux propres 2025 sont de 15 422 k€ pour 20 278 K€ en 2024. Ils représentent 98 % du total bilan.

La diminution des capitaux propres provient principalement de la décision de verser un dividende de 5 686 k€.

La trésorerie nette 2025 reste largement excédentaire à 15 539 k€ pour 20 274 k€ en 2024.

Flux de trésorerie :

En K€	Comptes	
	31/12/2025	31/12/2024
Résultat d'exploitation	-1 298	-2 093
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	110	412
- Provisions inscrites au passif	2	-66
- Elim. des résultats CB & assimilés sur Coûts initiaux - Avantages reçus		
- Frais d'émission d'emprunt à étaler		
- Impact des transferts ou régularisation IFRS16		
Résultat brut d'exploitation	-1 185	-1 747
- Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (1)	188	1 119
FLUX NET DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	-998	-629
- Frais financiers	-880	-907
- Produits financiers	2 244	1 277
- Dividendes reçus des mises en équivalence		
- Impôt sur les sociétés, hors impôt sur les plus-values de cession	-73	139
- Charges et produits exceptionnels liés à l'activité	0	-19
- Autres	0	
FLUX NET GENERE PAR L'ACTIVITE	294	-139
- Acquisition d'immobilisations	-30	-279
- Produit de cessions d'immobilisations, net d'impôt	103	2 751
- Incidence des variations de périmètre	162	0
- Variation nette des placements court terme	4 515	421
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	4 749	2 892
- Dividendes versés par la société mère	-5 686	-1 420
- Dividendes versés aux minoritaires		
- Augmentations/ diminution de capital en numéraire	0	24
- Subventions d'investissements reçues		
- Emissions d'emprunts		
- Remboursements d'emprunts	0	-35
- Variation nette des concours bancaires	-103	
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-5 789	-1 431
- Incidence liaison haut de bilan		
- Incidence de la variation des taux de change	-16	8
- Incidence des changements de principes comptables		
VARIATION DE LA TRESORERIE	-762	1 331
Trésorerie d'ouverture	12 092	10 761
Trésorerie de clôture	11 329	12 092
VARIATION DE LA TRESORERIE	-762	1 331

Le flux net de trésorerie d'exploitation 2025 enregistre une variation négative de 998 K€.

Le flux financiers génère une variation positive de la trésorerie pour un montant de 2 244 k€

Le flux net de trésorerie lie aux opérations d'investissement génère un flux positif de trésorerie après la cession de titres du portefeuille boursier pour 4 515 k€.

Le groupe HF Company a versé un dividende à ses actionnaires générant un flux de décaissement de trésorerie de 5 686 k€.

Il ressort une variation négative de trésorerie de 762 k€

1.1.4. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont détaillés ci-après :

en K€/KUSD	2025				2024
	Total	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances cédées non échues					
Nantissement hypothèques et suretés réelles :	0	0	0	0	0
- couvertures de taux	0	0	0	0	0
Aval, cautions et garanties K USD	0	0	0	0	0
Aval, cautions et garanties K€	0	0	0	0	0
Autres engagements donnés :					
- locations mobilières	26	13	12	0	11
- locations immobilières	85	12	48	25	321
- crédit documentaire K USD	0	0	0	0	0
- crédit documentaire K €	0	0	0	0	0
- achat à terme K USD	0	0	0	0	0

Les locations mobilières concernent une imprimante et une voiture de fonction pour un montant de 26 k€.

Les locations immobilières concernent la location de bureau à Tours pour un montant de 85 k€.

1.1.5. Principaux investissements 2025 :

Il n'y a pas eu d'investissements en 2025 même sur le premier trimestre 2025 chez LEA Networks.

1.1.6. Activité en matière de Recherche et Développement

Le groupe HF Company est entré en négociation de vente en novembre 2024 et le processus de vente a gelé tous les nouveaux projets de développements.

LEA Networks emploie au 31 mars 2025, 5 ingénieurs.

1.2. Evènements importants depuis la clôture de l'exercice :

Aucun événement important n'a eu lieu depuis la clôture de l'exercice.

Pour rappel, au moment de la cession du LANPARK, HF Company avait négocié un complément de prix sur un objectif de résultat net en 2025. Après contrôle des comptes du LANPARK, l'objectif de rentabilité n'est pas atteint et il n'y a pas eu de complément de prix.

1.3. Evolution prévisible (article L233-26 du code de commerce) :

L'activité étant concentrée sur la gestion du portefeuille boursier, HF Company ne réalise plus de prévisions en raison de la forte volatilité des marchés financiers.

1.4. Informations diverses concernant l'activité du Groupe :

Les facteurs de risque, notamment en cas de variation, du cours de bourse, du cours de change sont présentés dans le **Chapitre 5 – Les Risques du Marché**, du Document d'enregistrement universel 2020 aux points :

Le risque de taux :

La trésorerie nette du Groupe HF Company ressort positive à un niveau de 15 539 k€ au 31 décembre 2025.

Il n'y a pas de risque de taux concernant les flux de trésorerie du groupe HF Company étant donné qu'il n'y a pas de dette financière contractée avec un taux variable.

Le risque de change :

Les sous-traitants de LEA Networks sont situés majoritairement dans le Sud-Est Asiatique, ce qui signifie que 95 % des achats de marchandises sont libellés en USD.

Les sociétés LEA Networks achètent l'essentiel des flux de marchandises en USD mais facturent aussi une part conséquente de leur activité en USD grâce à sa filiale américaine. Elles se trouvent donc en position globale de vendeur USD et équilibrent ses transactions USD, étant exposée au risque de change pour le montant de sa marge. La position de couverture vente USD de LEA Networks est marginale dans la mesure où le premier outil de couverture utilisé en pratique est désormais la compensation avec ses propres flux.

Risque sur actions et autres instruments financiers :

HF Company détient des actions cotées en bourse :

- Actions auto-détenues dans le cadre de son programme de rachat d'actions (FR0000038531 – HF).

Le risque encouru en cas de variation du cours de bourse d'HF Company porte sur la part des actifs du Groupe constituée par des actions auto-détenues. Compte tenu de la méthode de comptabilisation consistant à diminuer les capitaux propres du Groupe de la valeur d'acquisition des actions auto-détenues, il n'existe pas d'impact potentiel d'une baisse du cours HF Company sur les comptes de celle-ci.

HF Company ne détient pas de titres au nominatif au 31 décembre 2025 mais pour l'animation du titre via le contrat de liquidité tenu par Gilbert Dupont, elle détient 26 179 actions soit 0.92 % du capital.

- Placements financiers

Au 31 décembre 2025 sont constitués :

- D'un portefeuille de titres boursiers d'un montant de 4 394 k€ composés d'actions françaises et européennes avec un risque en capital.
- de comptes à terme sans risque en capital pour 10 162 k€

Au 31 décembre 2025, une provision pour dépréciation a été enregistrée sur le portefeuille titres pour un montant de 184 k€.

1.5. L'activité propre de la société HF Company

1.5.1 Les comptes sociaux HF Company 2025

Corporate en K€	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	137	108
Autres Produits	3	64
Résultat d'Exploitation	-913	-1 506
Résultat Financier	2 514	-1 513
Résultat Exceptionnel	0	2 136
Résultat net	1 576	-883

La société HF Company réalise un chiffre d'affaires de 137 k€ en 2025 pour 108 k€ en 2024.

HF COMPANY a signé un contrat de prestation de service comptable avec les sociétés LANPARK et MAXDOL Team pour un montant de 30 k€.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 522 k€ pour 572 k€ en 2024.

Les charges de personnel se sont élevées à 424 k€ pour 1001 k€ en 2024.

Le résultat d'exploitation est négatif à 913 k€ pour un résultat également négatif en 2024 de 1 506 k€.

Le résultat financier 2024 dégage un produit de 2 514 k€ pour une perte de 1 513 k€ en 2024.

L'activité HF Company génère un résultat net positif de 1 576 k€ pour une perte de 883 k€ en 2024.

1.5.2 L'activité de la société HF Company au cours de l'exercice écoulé

L'activité d'HF Company en tant que société Holding, tête de Groupe, se confond avec l'activité du Groupe. Les commentaires liés aux faits marquants, aux événements importants intervenus depuis la clôture, à l'évolution prévisible et aux perspectives ne sont pas distincts des commentaires sur les comptes consolidés.

Informations sur les délais de paiement :

L'échéancier des dettes fournisseurs et des créances clients présenté sont de l'ordre de 30 jours.

€	Article D.441 I.-2° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	11					
Montant total TTC des factures concernées EN €	24 737	357	0	0	0	0
Pourcentage du montant total HT des achats de l'exercice	4,74%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC) HT						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant TTC total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser)					
	Délais légaux :					

€	Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	1					
Montant total TTC des factures concernées	0	0	1 528	0	0	1 528
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC) HT	0,00%	0,00%	1,11%	0,00%	0,00%	1,11%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant TTC total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser)					
	Délais légaux :					

Montant des prêts interentreprises (article L. 511-6 du Code monétaire et financier)

Néant

Mention des succursales existantes (Article L. 232-1 du Code de commerce)

Néant

1.6. Informations relatives aux questions sociales et environnementales

Les conséquences sociales de l'activité :

Les données reportées dans ce document sont celles de l'exercice écoulé du 01/01/2025 au 31/12/2025.

L'effectif total du Groupe au 31/12/2025

Catégories	Femmes		Hommes		Total		
	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	Toutes
Cadres & assimilés	0	0	0	3	0	3	3
Employés	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de qualification	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	3	0	3	3

Au 31/12/2025, l'effectif total du Groupe HF Company est de trois personnes.

Rémunération et avantages sociaux

La rémunération globale du personnel comprend une rémunération fixe ainsi que des avantages sociaux (tickets restaurant, mutuelle, prévoyance, retraite supplémentaire, etc..) qui vise à reconnaître la contribution de chacun au développement de l'entreprise.

La politique de rémunération est pilotée par la Direction Générale du Groupe pour l'ensemble des filiales.

La société holding HF Company a signé avec ses collaborateurs un contrat d'intéressement basé sur la performance de l'entreprise pour les années 2023 à 2025. HF Company ouvre systématiquement pour ses salariés un Plan Epargne Entreprise leur permettant de verser ces sommes provenant de l'intéressement pour se constituer un patrimoine à des conditions fiscales privilégiées. En 2025, HF Company a comptabilisé une somme de 37 K€ au titre du contrat d'intéressement pour 34 K€ en 2024.

La société holding HF Company dispose également d'un contrat collectif Plan Epargne Retraite permettant aux salariés de constituer un capital-retraite. Il a été versé au titre de l'année 2025, une somme de 11 K€.

La société française LEA Networks n'est pas concernée par ce dispositif d'intéressement et d'assurance retraite. Les filiales étrangères de LEA Networks n'ont pas de dispositif comparable.

Les conséquences environnementales de l'activité :

L'activité du Groupe n'a pas de conséquence significative majeure en matière d'environnement. Par conséquent, aucune provision spécifique pour risque environnemental n'est prévue compte tenu de la nature des activités du Groupe. Il n'existe pas non plus de démarche particulière d'évaluation ou de certification en matière d'environnement et le Groupe n'a pas la nécessité de mettre en œuvre des actions spécifiques de formation en matière de protection de l'environnement.

Energies : électricité, eau, gaz et utilisation durable des Ressources

L'ensemble des activités du Groupe HF Company ne génère pas de consommation significative d'énergie ou de matières premières. La plupart des sociétés françaises et Américaines étant principalement constituées de bureaux et de logistique, il s'agit d'une consommation domestique (électricité, gaz, eau) liée aux activités administratives et de montage, multipliée par le nombre de personnes présentes dans les locaux.

Avec le changement de siège social, HF Company ne pilote plus d'actions de réduction des consommations d'énergie dans le cadre de la loi ELAN. Cependant, lors de son installation dans son nouveau siège social, HF Company a participé à la mise en place d'un système d'éclairage LED afin de minimiser sa consommation électrique.

Transport & Voyages professionnels

L'activité du Groupe nécessite des déplacements professionnels. Les cadres et dirigeants sont sensibilisés pour préférer les déplacements en train plutôt qu'en avion ou en voiture quand la distance le permet compte tenu du coût mais également de l'impact environnemental des voyages en avion ou en voiture.

La crise sanitaire a amplifié le recours aux réunions en visio-conférences et au télétravail.

Le parc voiture est limité à deux véhicules fin 2025 pour trois en 2024.

Mesures de recyclage et d'élimination des déchets

Le Groupe HF Company génère peu de déchets liés à son activité financière. Au sein des bureaux, ce sont des gestes quotidiens simples qui ont été instaurés : circuit de collecte et recyclage des cartouches d'encre, tri sélectif, bannettes de collecte des documents papiers...

Les téléphones portables usagés, cassés, sont également triés lors du renouvellement de parc matériel : les appareils en état de fonctionnement sont proposés à la vente en interne ou via des sites internet de reprise et le matériel défectueux est confié à des filières professionnelles pour traitement.

Concernant les produits électroniques du Groupe, un processus de recyclage est établi : ils sont démantelés et triés selon chaque type de matériau avant d'être récupérés par les organismes en charge du recyclage des produits. Ceci permet donc de simplifier la tâche des organismes et de garantir un meilleur recyclage.

Contamination des sols et de l'air et la pollution sonore

L'activité du Groupe ne présente pas de risques concernant la contamination des sols ni la pollution atmosphérique puisque les poudres époxy liées à la chaîne peinture sur le site industriel sont aspirées et récupérées.

L'impact bruit des sociétés est inexistant si on considère l'activité directe des entreprises. Elles sont principalement situées dans des zones industrielles et travaillent uniquement en jours ouvrés.

Sous-traitance et Fournisseurs

Le recours à la sous-traitance internationale est lié à la recherche de compétitivité et de compétences techniques pour LEA Networks.

LEA Networks est également soumise à des conditions strictes dans le cadre de la norme 18001. Elle établit avec ses fournisseurs des certificats OHSAS18001 « Occupational Health and Safety Assessment Series » afin de s'assurer que les dispositions de la Charte OIT sont appliquées et respectées : élimination du travail forcé et abolition du travail des enfants.

Gestion des opérations de transport de marchandises

L'objectif du Groupe HF Company en matière de gestion des transports est d'une part d'assurer la disponibilité des produits à tous les clients dans le monde dans les meilleurs délais et d'autre part de réduire les impacts environnementaux liés à ses activités de transport tout en assurant les coûts les plus justes possibles.

Le Groupe HF Company réalise différents types de transport de ses produits :

- des liaisons routières entre les usines des sous-traitants et les plateformes logistiques des clients en Asie,
- des liaisons routières des entrepôts logistiques du Groupe aux plateformes logistiques du client final.

Le Groupe a fait le choix d'avoir des entrepôts logistiques aux USA et en Chine pour se rapprocher de ses clients. Ses sous-traitants industriels étant basés en Asie, cela nécessite en conséquence un acheminement maritime ou aérien entre la Chine et principalement l'Europe ou les USA.

LEA France a un stock de marchandises en France de produits d'après-vente et à assure une livraison directe de Chine pour ses clients. LEA Usa stocke les composants et réalise le montage de certains produits pour éviter les droits de douanes prohibitifs.

Le Groupe HF Company a fait le choix d'externaliser l'exécution de ses transports, tout en gardant une expertise interne forte relative à la gestion des prestataires. Finalement, ce sont les transporteurs choisis qui, par leurs équipements (modernité de la flotte, formation à l'éco conduite, bridage des moteurs, technologie de pneus, capacité de mesure des émissions etc.) déterminent en grande partie le niveau d'émissions de GES.

En transport, les leviers principaux de réduction des émissions sont la réduction du recours à l'aérien en cas de rupture de stock. Une attention quotidienne est demandée aux services approvisionnement pour une prise en compte des délais d'acheminement pour maximiser le chargement maritime.

1.7. Les résultats

Le conseil d'administration du 6 mars 2026 a décidé :

L'Approbation des comptes sociaux et consolidés 2025

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se soldant par un bénéfice de 1 575 985 € ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 834 502 €.

L'affectation des résultats

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la Loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2025, à savoir un bénéfice de 1 575 985 € de la façon suivante :

- de verser un dividende de 0.55 € par actions et le solde au compte report à nouveau

Origine

- Primes liées au Capital 12 292 664 €
- Résultat de l'exercice 1 575 985 €
- Report à nouveau 28 016 €

Affectation

- Dividende 1 571 247 €
- Primes liées au Capital 12 292 664 €
- Report à nouveau 4 738 €

De sorte qu'après affectation, le compte report à nouveau est à 32 754 €, le compte primes liées au capital est de 12 292 664 € et les capitaux propres sont de 13 960 654 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'Exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2022		-	Ordinaire : 1 569 131 €* Soit 0,50 € par action
2023			Ordinaire : 1 569 131 €* Soit 0,50 € par action
2024			Ordinaire : 5 713 624 €* Soit 2,00 € par action

(*) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

Les charges non déductibles fiscalement (Article 39-4 du Code Général des Impôts)

Le montant global des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, est de 17 077 € et l'impôt correspondant, de 4 269 €.

1.8. Le capital de la société

Annulation d'actions auto-détenues :

Le conseil d'administration du 28 mars 2025 a décidé de procéder à l'annulation de 281 449 actions auto-détenues soit 8.97 % du capital.

A compter du 2 avril 2025, le capital s'élève à 1 428 406 € et est composé de 2 856 812 actions de 0.50€ par actions de valeur nominale.

L'actionnariat de la société (L 233-13) :

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, à la connaissance de la société, directement ou indirectement au 31 décembre 2025, plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33%, de 50%, de 66,66%, de 90% et de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires détenant	Capital	Droits de vote
Plus de 5%	Yves BOUGET	Yves BOUGET
	Eric TABONE	Eric TABONE
	Laurent BURDIN + LBCO	Laurent BURDIN + LBCO
Plus de 10%	Yves BOUGET	Yves BOUGET
		Eric TABONE
Plus de 15%	Yves BOUGET	Yves BOUGET
Plus de 20%		Yves BOUGET
Plus de 25%		Yves BOUGET
Plus de 33,33%		
Plus de 50%		

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Franchissements de seuils au cours de l'année 2025 et mouvements significatifs au cours des 3 dernières années :

A notre connaissance, il n'y a pas eu de mouvements significatifs sur l'année 2025 et 2024.

Le 24 octobre 2023, la société Quaero Capital SA (rue de Lausanne 20bis, Geneva, 1201 Suisse) a déclaré à l'AMF, qu'elle ne détenait plus aucun titre HF Company.

Répartition du capital au 31 décembre 2025

Actionnariat	Nombre d'actions	% Capital	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en AG	% de droits de vote exerçables en AG
Public	1 585 258	55,49%	1 585 258	40,46%	1 585 258	40,73%
Public au nominatif vote simple	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Public au nominatif vote double	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Yves BOUGET *	545 564	19,10%	1 091 128	27,85%	1 091 128	28,04%
Eric TABONE *	233 600	8,18%	467 200	11,92%	467 200	12,01%
CHAPTAL&CO	110 000	3,85%	110 000	2,81%	110 000	2,83%
LBCO	89 900	3,15%	179 800	4,59%	179 800	4,62%
Stéphane REZNIKOW	65 644	2,30%	65 644	1,68%	65 644	1,69%
Laurent BURDIN	82 940	2,90%	165 880	4,23%	165 880	4,26%
Annie LUDENA *	65 348	2,29%	130 696	3,34%	130 696	3,36%
Nicolas DENIS	14 996	0,52%	29 992	0,77%	29 992	0,77%
Yves DUBOIS	14 720	0,52%	29 440	0,75%	29 440	0,76%
Nicolas RAZAFINJATO	4 000	0,14%	8 000	0,20%	8 000	0,21%
Thierry FERNANDEZ	880	0,03%	1 760	0,04%	1 760	0,05%
SylMe BOUGET	3 000	0,11%	6 000	0,15%	6 000	0,15%
Jules PIERRE	6 400	0,22%	7 900	0,20%	7 900	0,20%
Nicolas LAMBLAIN	1 500	0,05%	3 000	0,08%	3 000	0,08%
Hugues BOUGET	800	0,03%	1 600	0,04%	1 600	0,04%
Thierry DOLIGEZ	500	0,02%	1 000	0,03%	1 000	0,03%
Joël SAVEUSE *	66	0,00%	66	0,00%	66	0,00%
Michèle BELLON *	50	0,00%	100	0,00%	100	0,00%
COBBETT BRUCE SUCCESSION	60	0,00%	120	0,00%	120	0,00%
Jules MARMONT	16	0,00%	32	0,00%	32	0,00%
Marie-Claude PIALOUX	60	0,00%	120	0,00%	120	0,00%
Jean-Luc CHAROBERT	1 215	0,04%	1 630	0,04%	1 630	0,04%
Yves MEUNIER	1 700	0,06%	2 550	0,07%	2 550	0,07%
Sylviane CRANTELE	200	0,01%	400	0,01%	400	0,01%
Azis SAEED	10	0,00%	20	0,00%	20	0,00%
Marie- Claude LEROUGE	258	0,01%	284	0,01%	284	0,01%
Suzy ANGELE	4	0,00%	8	0,00%	8	0,00%
Valery LE HELLOCO	100	0,00%	200	0,01%	200	0,01%
Alexandre LE CORDROCH	84	0,00%	84	0,00%	84	0,00%
Maxime DUMONTEL	70	0,00%	70	0,00%	70	0,00%
David THUSSEAU	40	0,00%	40	0,00%	40	0,00%
Cedric LEUPE	130	0,00%	130	0,00%	130	0,00%
Yoann VERGOS	10	0,00%	10	0,00%	10	0,00%
Arnaud BATILLAT	1 491	0,05%	1 491	0,04%	1 491	0,04%
Martine SCHENKEL	2	0,00%	2	0,00%	2	0,00%
Maxime HACQUARD	17	0,00%	17	0,00%	17	0,00%
Titres auto détenus nominatif	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Titres auto détenus teneur de marché	26 179	0,92%	26 179	0,67%	0	0,00%
Total	2 856 812	100,00%	3 917 851	100,00%	3 891 672	100%

(* détention par des administrateurs directement et indirectement)

a) Pacte d'actionnaire :

Néant

b) Les actions d'autocontrôle (Article L 233-13 du Code de commerce) :

Néant

c) Avis de détention et aliénation de participation croisée :

Néant

d) Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions :

La société n'a pas utilisé le programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2025.

Ce programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 12 juin 2024 pour une période 18 mois soit jusqu'au 11 décembre 2026.

Les caractéristiques essentielles du programme sont :

- Part maximale dont le rachat est autorisé : 10% du capital soit 313 826 actions
- Prix maximum d'achat : 15 euros par action
- Montant maximal du programme : 4 707 390 €

Objectifs :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF Company par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toute allocation d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toute autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire

Dans le cadre de ces programmes, la société a procédé entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025, aux opérations suivantes

Mouvements actions	Stock initial	Achats	Ventes	annulation	Reclassement	Stock final
Actions gratuites cadres et dirigeants	-	-	-	-	-	-
Actions gratuites dirigeants LEA	-	-	-	-	-	-
Animation du titre	20 921	124 051	118 793	-	-	26 179
Stock Options	-	-	-	-	-	-
Annulation (réduction de capital)	281 449	-	-	281 449	-	-
Au porteur	-	-	-	-	-	-
TOTAL	302 370	124 051	118 793	281 449	-	26 179

HF Company n'a pas procédé à l'achat de ses propres titres sur l'exercice 2025.

Les achats et ventes liés à l'animation du titre ont été effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité géré par la société Gilbert Dupont. Le montant de cette prestation est rémunéré 10 000 € HT pour une année.

Il est précisé que les actions détenues sont affectées comme suit au 31 décembre 2025 :

- 26 179 actions pour l'animation du titre via le contrat de liquidité tenu par Gilbert Dupont, soit 0.92 % du capital.

A la clôture de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la société est de 26 179 actions pour une valeur comptable brute de 109 690.01€ évaluée au cours d'achat et une valeur de bourse de 4.19 €.

L'assemblée Générale du 12 juin 2024, aux termes de la sixième résolution, de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF Company par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspondrait au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises¹, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 313 826 titres à 15 € soit 4 707 390 €

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

- e) Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches (Article 223-26 du Règlement Général de l'AMF)

Les dirigeants et autres personnes visées en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'ont pas déclaré d'opérations sur titres au cours de l'exercice 2025.

Délégations financières proposées à l'Assemblée Générale du 12 juin 2026.

Le Conseil d'Administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société, ainsi que toutes les autorisations nécessaires pour disposer des outils permettant d'avoir une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler les délégations financières arrivant à échéance.

Sur l'état des délégations en cours, vous trouverez en annexe 1 au Rapport sur la Gouvernance le tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration et l'état de leur utilisation.

I. A caractère ordinaire :

Septième résolution –Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond ;

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 18 juin 2025 dans sa dixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF COMPANY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 10 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 2 856 810 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

II. A caractère extraordinaire :

Huitième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1) Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- 2) Fixe à vingt-quatre-mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- 3) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir les formalités requises.

Neuvième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés avec renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée de la

période(s) d'acquisition notamment en cas d'invalidité et le cas échéant de conservation de capital, durée de la délégation, prix d'exercice

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, à procéder en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra dépasser 15% du capital social au jour de la première attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an.

Les bénéficiaires devront, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Conseil d'Administration, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution et conditions de performance des actions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribués à chacun d'eux ;
- le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter aux plans d'attribution,
 - déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant la période d'acquisition

- et, en, conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- décider de fixer ou non une obligation de conservation à l'issue de la période d'acquisition et le cas échéant de déterminer la durée et prendre toutes mesures utiles pour assurer son respect par les bénéficiaires ;
 - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Dixième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie définie de personnes, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, durée de la délégation, prix d'exercice

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions notamment des articles L. 225-129-2 et L. 225-138 du Code de commerce :

- 1) Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, sa compétence à l'effet de décider et procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie.
- 2) Fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) Décide que le montant nominal global des actions à émettre ne pourra être supérieur à 1 428 406 euros. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
- 4) Décide que le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions émises sera au moins égal à la

moyenne des cours de clôture de l'action HF COMPANY aux 30 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission.

- 5) Prend acte et décide en tant que besoin, que la présente délégation de compétence emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au titre de capital et/ou actions auxquels donnent droit les valeurs mobilières donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation au profit de la catégorie de personnes suivante : les actionnaires détenant leurs titres depuis au moins cinq ans à la date du 1^{er} janvier de l'année de décision de réalisation de l'augmentation.
- 6) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
 - répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des actions non souscrites.
- 7) Décide que le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions d'actions et notamment :
 - fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre d'actions à attribuer à chacun d'eux, le prix d'émission des actions, les conditions et délais de souscription des actions, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission ;
 - établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération ;
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital découlant de l'exercice de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts ;
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
 - et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

Onzième résolution - Délégation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, durée

de la délégation, prix d'exercice

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce :

- 1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie.
- 2) Fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) Décide que le montant nominal global des actions auxquels les bons émis en vertu de la présente délégation sont susceptibles de donner droit ne pourra être supérieur à 1 428 406 euros. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
- 4) Décide que le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action HF COMPANY aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons, déduction faite de l'éventuel prix d'émission du bon.
- 5) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA, BSAANE, BSAAR à émettre, au profit de la catégorie de personnes suivante : les dirigeants mandataires ou non et cadres salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.
- 6) Constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.
- 7) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites

prévues par la réglementation,

- répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits.

8) Décide que le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment :

- fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon, le prix d'émission des bons et le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission ;
- établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération ;
- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- déléguer lui-même au Directeur général les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration peut préalablement fixer ;
- et plus généralement, faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

1.9. Les commissaires aux comptes

Lors de l'Assemblée Générale du 11 juin 2022, il a été procédé au renouvellement aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire du cabinet DELOITTE & Associés pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Lors de l'Assemblée Générale du 11 juin 2022, il a été procédé à la nomination aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant de la Société BEAS pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

L'Assemblée Générale du 19 juin 2020 a nommé le cabinet ORCOM AUDIT - 2, rue de Paris, 45000 Orléans - en qualité de Co-Commissaire aux Comptes Titulaire, pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2020, il a été procédé à la nomination de Monsieur Valentin DOLIGE, domicilié 2 avenue de Paris, 45 000 Orléans, en qualité de Co-Commissaire aux Comptes Suppléant, pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

1.10. Les salariés

A la clôture de l'exercice, aucune société du groupe n'est concernée par la participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du Code de commerce.

1.11. L'action HF Company en bourse sur trois dernières années

Mois	Cours le plus haut (en €)	Cours le plus bas (en €)	Nombre moyen de titres échangés	Prix moyen pondéré / volume
janv-23	5,78	5,42	758	5,62
févr-23	5,98	5,6	1 605	5,69
mars-23	5,88	5,42	728	5,79
avr-23	5,78	5,10	1 758	5,39
mai-23	5,8	5,42	1 165	5,54
juin-23	6,7	5,38	4 085	6,03
juil-23	6,7	5	2 867	5,55
août-23	5,40	4,96	940	4,87
sept-23	5,16	4,86	621	4,99
oct-23	5,48	4,86	19 221	4,74
nov-23	5,2	4,8	1 568	4,83
déc-23	5,60	5,00	1 905	5,30
janv-24	5,60	5,20	2 011	5,33
févr-24	5,80	5,34	2 069	5,64
mars-24	6,1	5,48	1 667	5,76
avr-24	6,06	5,38	2 303	5,74
mai-24	6	5,36	2 651	5,72
juin-24	5,90	4,98	2 914	5,36
juil-24	5,64	4,56	4 781	4,93
août-24	4,67	4,44	1 463	4,56
sept-24	4,65	4,56	468	4,60
oct-24	4,63	4,25	1 770	4,39
nov-24	4,65	4,22	1 387	4,49
déc-24	4,65	4,39	2 334	4,49
janv-25	4,57	4,31	5 257	4,45
févr-25	4,92	4,39	4 525	4,67
mars-25	5,1	4,83	1 849	4,83
avr-25	5,60	4,79	4 289	5,26
mai-25	6,26	5,39	7 085	5,83
juin-25	7,00	6,26	14 259	6,54
juil-25	7	3,8	11 859	3,52
août-25	4,50	4,08	3 962	3,98
sept-25	4,5	4	2 914	4,25
oct-25	4,50	4,04	2 941	4,33
nov-25	4,44	4,1	3 369	4,17
déc-25	4,45	4,07	2 021	4,20
janv-26	4,25	4,1	1 076	4,20
févr-26	4,25	4,12	2 253	4,21
mars-26	4,34	4,18	1 505	4,25

ANNEXE 1 : TABLEAU DES RESULTATS DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

HF COMPANY	2025	2024	2023	2022	2021
Résultats de la société	N	N	N	N	N
au cours des 5 derniers exercices	(en €)	(en €)	(en €)	(en €)	(en €)
I) Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 428 406	1 569 131	1 569 131	1 569 131	1 569 131
Nombre d'actions ordinaires	2 856 812	3 138 261	3 138 261	3 138 261	3 138 261
Nombre d'actions à dividendes prioritaires	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futurs à créer	-	-	-	-	-
- Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Par exercice de droit souscription	-	-	-	-	-
II) Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	137 217	108 394	274 508	356 381	710 060
Résultat avant impôts, participations et dotations	- 41 587 294	1 028 168	- 2 336 659	2 294 300	9 195 531
Impôt sur les bénéfices	25 012	-	24 000	- 112 407	-
Participation des salariés					-
Résultat après impôts, participations et dotations	1 575 985	- 883 211	- 643 080	- 4 620 368	8 630 940
Résultat distribué	5 713 624	1 569 131	1 569 131	3 357 940	1 620 401
III) Résultat par action					
Résultat après impôts et participation mais avant dotations	-14,57	0,33	-0,75	0,77	2,93
Résultat après impôts, participation et dotations	0,55	-0,28	-0,20	-1,47	2,75
Dividende distribué par actions	2,00	0,50	0,50	1,07	0,52
IV) Personnel					
Effectif moyen des salariés employés sur l'exercice (nombre de personnes)	3	3	5	7	10
Montant de la masse salariale de l'exercice	428 850	383 896	584 979	653 818	676 098
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	236 380	199 482	286 335	291 750	294 519

2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Loi fait obligation au Conseil d'Administration des Sociétés Anonymes de présenter à l'assemblée générale un rapport sur le gouvernement d'entreprise, faisant état notamment des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social, des conventions réglementées ainsi que de l'état des délégations et de tout changement de mode de gouvernance.

Le présent rapport a été adopté par le Conseil d'Administration du 28 mars 2025 et transmis aux commissaires aux comptes.

Ce rapport a été établi sous la responsabilité du Président et avec la collaboration de la Direction Générale, La Direction Financière Groupe, les Directions Financières des filiales françaises et la Direction Informatique qui se sont rencontrés plusieurs fois.

Par décision des actionnaires en date du 11 juin 2021 les titres de la Société ont été transférés du marché EURONEXT PARIS vers le marché EURONEXT GROWTH PARIS.

En conséquence, depuis le 15 septembre 2021 les titres de la société sont admis sur un système multilatéral de négociation.

A ce titre, la Société n'est plus soumise aux règles des sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé et n'a plus l'obligation de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise.

2.1. Le conseil d'administration

2.1.1. La composition du Conseil et de la Direction Générale

A la date de l'établissement du présent document, le Conseil d'Administration et la Direction Générale de la société sont composés de la manière suivante :

DIRECTION GENERALE						
Nom, prénom, âge et nationalité ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société Indépendant ou non	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	Expérience et expertise apportée
Yves BOUGET 73 ans Nationalité française	09/05/96	2029	Administrateur & Président du CA de HF Company		Président de LEA Networks	Fondateur du Groupe
					Président de CIRCE Président MAXDOL Team Président LANPARK	
					Administrateur Prologue	
Eric TABONE 63 ans Nationalité française	08/12/98	2026	Administrateur & Directeur Général de HF Company			Fondateur du Groupe
CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Nom, prénom, âge et nationalité ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	Expérience et expertise apportée
Annie LUDENA 70 ans Nationalité française	09/05/96	2026	Administratrice indépendante de HF Company			Expérience : Directrice des Achats de Metronic puis du Groupe jusqu'en 2002 puis chargée de mission auprès de la Présidence jusqu'à fin avril 2014 Expertise : Distribution, commerce international

Joël SAVEUSE <i>73 ans</i> Nationalité française	14/05/07	2025	Administrateur indépendant de HF Company			Expérience : Président du Directoire de Metro France puis Metro Deutschland (1985-1996), PDG de La Redoute (1996-1997) puis PDG délégué en charge de l'Europe au sein du Groupe Carrefour jusqu'en 2005 Expertise : Distribution
Michèle BELLON <i>77 ans</i> Nationalité française	24/06/16	2025	Administratrice indépendante de HF Company	Administrateur de la RATP, société française non cotée Présidente du comité d'audit de la RATP	Administratrice du Groupe Cahors, société française non cotée	Expérience : membre de la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts (2016-2018) et administrateur de la RATP Expertise : Technologie

Le conseil du 28 mars 2025, Madame Pauline MISPOULET et Monsieur Olivier SCHUMACHER ont démissionné de leur poste d'administrateur.

A l'assemblée du 12 juin 2026 proposera de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Annie LUDENA et de Monsieur Eric TABONE.

Le nombre d'actions détenues par les membres du Conseil et de la Direction Générale sont rappelés en page 20 du présent rapport

L'assemblée générale du 23 juin 2017 a modifié les statuts afin de permettre la mise en place d'un échelonnement des mandats des membres du Conseil d'Administration (article 19 des statuts).

Ainsi, la durée des fonctions des administrateurs nommés en cours de vie sociale est de six (6) années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Par exception et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats, l'Assemblée Générale Ordinaire pourra nommer un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration pour une durée de cinq, quatre, trois, ou deux années.

Administrateurs indépendants au 31 décembre 2025

Parmi les membres du Conseil, trois d'entre eux : Joël SAVEUSE, Annie LUDENA et Michèle BELLON, sont considérés comme conformément à la définition donnée dans l'article 3 du Règlement Intérieur du CA, comme indiqué ci-après :

- Ne pas avoir été, au cours des trois dernières années (Le Conseil du 23 mars 2018 a décidé de réduire le délai de viduité nécessaire pour les administrateurs ayant exercé des fonctions de salariés de 5 à 3 ans, délai

lui paraissant plus raisonnable et suffisant pour cette qualification à partir du moment où l'ensemble des autres critères est rempli), et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe,

- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.),
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le nombre d'administrateurs considérés comme indépendants est de 3 sur 5 membres du Conseil soit plus de la moitié des membres du Conseil.

Les administrateurs indépendants apportent une expertise particulière au regard de la pertinence de la stratégie de HF Company.

Le tableau ci-après présente la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance

Critères d'indépendance	M. Yves Bouget	M. Eric Tabone	Mme Annie Ludena	M. Joël Saveuse	Mme Michèle Bellon
Ne pas avoir été, au cours des trois dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	OUI	OUI	OUI*	OUI*	OUI*
Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Conclusion sur l'indépendance	NON	NON	OUI	OUI	OUI

**A la connaissance de la Société, il n'existe aucune relation d'affaires entre l'un des administrateurs indépendants et le Groupe.*

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale :

Le conseil examine régulièrement les éventuels conflits d'intérêts connus entre la Société et les membres du conseil.

A cet égard, le règlement intérieur du Conseil prévoit que « dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil,

- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - o soit s'abstenir de participer aux discussions et au vote de la délibération correspondante,
 - o soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
 - o soit démissionner de ses fonctions d'administrateur.

A défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'administrateur pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil d'Administration ne sera pas tenu de transmettre au(x) administrateur(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts, des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil d'Administration de cette absence de transmission.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de restriction pour les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil :

A titre préalable, il est rappelé que le Conseil comporte à ce jour parmi ses membres deux femmes et trois hommes.

Le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein constituait l'un des éléments de l'évaluation du Conseil.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 40 % de femmes.

Bien que les dispositions légales en matière de représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil ne soient plus applicables à la Société depuis le 15 septembre 2022, la Société respecte la politique visant à l'équilibre femmes hommes.

CV simplifié des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

YVES BOUGET – 73 ANS– Nationalité Française

Ex-Professeur de mathématiques et physique, licencié en sociologie.

Directeur commercial de la société MECAFER, Monsieur Yves BOUGET fonde la marque METRONIC en 1988, puis la société METRONIC en 1991 puis le Groupe HF Company en 1997 et au sein du groupe en 1998, il crée la société AVIDSEN.

ERIC TABONE - 63 ANS– Nationalité Française

Maîtrise Administration des entreprises et DESS Gestion des PME.

Directeur Financier de la société MECAFER, Monsieur Eric TABONE fait partie de l'équipe fondatrice de la société METRONIC à partir de 1991 puis du Groupe HF Company en 1997 d'abord en tant que Directeur Financier puis en qualité de Directeur Général Délégué puis Directeur Général.

ANNIE LUDENA - 70 ANS – Nationalité Française

DESS de commerce international, licenciée en Ressources Humaines.

Madame Annie LUDENA fait partie de l'équipe qui fonde METRONIC en tant que Directrice des Achats, poste qu'elle occupe au niveau Groupe jusqu'en 2002 où elle devient Chargée de mission auprès de la Présidence jusqu'à fin avril 2014.

JOEL SAVEUSE – 72 ANS – Nationalité Française

CPA HEC.

Monsieur Joel SAVEUSE a été successivement Président du Directoire de METRO France puis METRO DEUTSCHLAND (1985-1996), PDG de LA REDOUTE (Groupe PPR) de 1996 à 1997, puis Président Directeur Général délégué en charge de l'Europe au sein du Groupe CARREFOUR jusqu'en 2005.

MICHELE BELLON – 76 ANS - Nationalité Française

Diplômée de l'Ecole Centrale de Paris et d'un Master d'Ingénierie Nucléaire de la North Western University.

Madame Michèle BELLON a débuté sa carrière au sein de la Direction de l'Equipeement d'EDF, où elle évolua pendant près de 20 ans, avant d'intégrer la Direction du Personnel et des Relations Sociales d'EDF-GDF, puis de devenir Adjointe du Directeur Général Délégué « Clients » d'EDF. Elle devint ensuite Directeur de la Division Combustibles d'EDF Pôle Industrie, puis Directrice Générale Adjointe de DALKIA. Elle fut par ailleurs Présidente du Directoire d'ERDF jusqu'au 22 janvier 2014, puis Administratrice de la RATP et membre de la Commission de Surveillance de la Caisse des Dépôts.

Informations particulières relatives aux mandataires sociaux :

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la Société.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun contrat de service liant les membres du Conseil d'Administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

2.1.2. Le cumul des mandats

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil et de la Direction Générale figure au paragraphe 1.9. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux de ce rapport

2.1.3. Les conditions de préparation des travaux du Conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

2.1.4. La tenue des réunions du Conseil

Les convocations ont été faites par écrit 8 jours au moins à l'avance. Les réunions se sont tenues au siège social.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois en 2025. L'assiduité des membres du Conseil n'appelle pas de commentaires particuliers. Au cours de l'année 2025, le taux de participation s'élève en moyenne à 79 %.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes annuels, les comptes semestriels et ils y ont effectivement participé.

La liste ci-dessous fait apparaître le taux d'assiduité par administrateur aux réunions du Conseil d'Administration en 2025 :

Yves BOUGET	100%
Eric TABONE	100%
Joël SAVEUSE	100%
Michèle BELLON	100%
Annie LUDENA	100%
Olivier SCHUMACHER	50%
Pauline MISPOULET	0%

2.1.5. Le règlement intérieur du Conseil

Le Conseil a adopté un règlement intérieur mis en ligne sur le site de la Société.

2.1.6. Sujets débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité

Les réunions du Conseil ont porté sur les points relevant de sa compétence et sur les décisions et évolutions stratégiques du Groupe.

Après une présentation de l'activité de 2025, le conseil du 6 mars 2025 a porté principalement :

- L'examen et arrêté des comptes annuels et semestriels,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- l'approbation des conventions réglementées,
- Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Annie Ludena et de Monsieur Eric TABONE
- Adoption de la décision relative au changement de véhicule de fonction de Monsieur Eric TABONE
- Examen des délégations et autorisations à proposer pour la prochaine assemblée Générale
- Délibération annuelle sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes

2.1.7. Organisation et fonctionnement des Comités Spécialisés

Le Conseil n'a constitué aucun Comité Spécialisé.

La société avait décidé que le Conseil se réunirait sous forme de Comité d'Audit en raison de sa taille réduite et afin que l'ensemble des administrateurs bénéficie d'une information équivalente.

A noté que depuis le transfert des titres de la Société sur le marché EURONEXT GROWTH, la Société ne répond plus à la définition d' « entité d'intérêt public » et de surcroît n'est plus soumise aux dispositions de l'article L. 823-19 du Code de commerce sur la mise en place d'un Comité d'Audit.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 8 avril 2023 a voté sa suppression.

2.1.8. Auto-évaluation des travaux du conseil

Dans la séance du 12 mars 2021, le Conseil a entériné sa décision sur la fréquence de la procédure d'auto-évaluation des travaux du Conseil qui aurait lieu tous les deux ans.

Par conséquent, un nouveau questionnaire d'évaluation des travaux du Conseil d'Administration a été transmis aux administrateurs indépendants à la suite du Conseil du 12 juin 2024.

La synthèse des réponses à ce questionnaire d'évaluation a mis en évidence que selon la majorité des administrateurs, la formule de gouvernance et l'équilibre des pouvoirs, la composition du conseil sont jugées satisfaisantes en termes de taille, de compétence des administrateurs et de parité.

Les administrateurs indépendants soulignaient également la qualité des débats caractérisés par des ordres du jour adaptés aux enjeux de la société et une prise en compte des suggestions des administrateurs. Ils ajoutaient qu'ils étaient tous bien informés de leurs droits et obligations. De plus, ils exprimaient leur satisfaction quant à l'évaluation réalisée et validaient à l'unanimité l'absence d'un comité d'audit spécialisé.

Cependant, les observations suivantes ont été formulées :

- Les délais de mise à disposition des documents sont jugés moyennement satisfaisants (3/5 réponses positives), tout comme les informations nécessaires à la préparation et à une participation efficace aux travaux du Conseil (3/5 réponses).et les informations transmises entre deux séances du Conseil sont considérées comme moyennement satisfaisantes (4/5 réponses positives),
- La fréquence et durée des séances ne permettent pas un examen approfondi des thèmes abordés (2/5 réponses positives),
- Le Conseil n'a pas une assez bonne connaissance de la stratégie et de la concurrence pour apprécier les débats (3/5 réponses positives),
- Le montant des jetons de présence moyennement satisfaisant (4/5 réponses positives),

En synthèse, les pistes d'amélioration évoquées par certains administrateurs portent sur les délais et la transmissions des informations en amont et après les réunions en Conseil ainsi que et la stratégie du Groupe et de ses concurrents.

Depuis le transfert sur EURONEXT GROWTH, la société n'a plus l'obligation de se soumettre à un code de gouvernance. Toutefois, suivant l'article 5 du règlement intérieur du Conseil d'administration de HF Company, la Société poursuit l'examen au moins une fois tous les deux ans de son fonctionnement et de la préparation des travaux.

Ainsi, une nouvelle auto-évaluation des travaux du Conseil aura lieu en 2026.

2.1.9. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Yves BOUGET	
Président du CA d'HF Company	
Président de CIRCE	
Président MAXDOL Team	
Eric TABONE	
Administrateur et Directeur Général d'HF Company	
Annie LUDENA	
Administratrice indépendante d'HF Company	
Joël SAVEUSE	
Administrateur indépendant d'HF Company	Advisory board member de Lucky card, société française non cotée

Michèle BELLON	
Administratrice indépendante d'HF Company	Présidente du Comité d'audit de la RATP
Administratrice de la RATP, société française non cotée	Administratrice du Groupe CAHORS

Lors du conseil d'administration du 28 mars 2025, Madame Pauline Mispoulet et Monsieur Olivier Schumacher n'ont pas souhaité renouveler leur mandat d'administrateur au sein de HF Company. Il a été voté à l'assemblée du 18 juin 2025, le non remplacement du mandat d'administrateur de Madame Pauline Mispoulet et de Monsieur Olivier Schumacher. Il a été voté à l'assemblée générale du 18 juin 2025, le renouvellement des mandats d'administrateurs de Madame Michèle Bellon et de Monsieur Joël Saveuse. Il sera proposé à l'assemblée générale du 12 juin 2026, le renouvellement des mandats d'administrateurs de Madame Annie Ludena et de Monsieur Eric Tabone.

2.2. Modalités d'exercice de la Direction Générale et limitation des pouvoirs du Directeur Général

Mode d'exercice de la Direction Générale

Depuis le 8 avril 2022, Monsieur Yves BOUGET assure les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 8 avril 2022 a décidé de modifier le mode d'exercice de la Direction Générale le dissociant de celui du mandat de Président du Conseil d'Administration.

A ce titre, Monsieur Eric TABONE a été nommé Directeur Général.

Limitations de pouvoirs

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général qui sont définis ainsi à l'article 24 alinéas 6 et 7 des statuts de la Société :

« Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration. Il engage la Société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la Société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le Conseil d'Administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la Société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur. »

Aucun Directeur Général Délégué n'a été désigné.

2.3. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 35 des statuts, harmonisé avec le décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014 lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2015.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L.22-10-39 du Code de commerce ;
- (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de points et/ou projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de façon à être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

2.4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L22-10-11, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière dans le Rapport Financier annuel, dans le chapitre 2, p. 14 et suivantes.
- En cas de non-respect de l'obligation statutaire (article 12 des statuts) de déclaration du franchissement du seuil de 1% en capital ou en droits de vote, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée qui se tiendrait pendant un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2% au moins des droits de vote. En dehors de cette disposition, il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et au transfert d'actions.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est toutefois précisé qu'un droit de vote double est attribué aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire (article 37 des statuts).
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de remplacement des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires.
- En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le Rapport Financier annuel, p. xx (programme de rachat d'actions) et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe 1 du présent rapport. A cet égard, il est rappelé que l'Assemblée Générale du 19 juin 2020 aux termes de sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire, a autorisé le Conseil à émettre des bons de souscription d'actions à attribuer aux actionnaires en cas d'offre, et que les autorisations et délégations financières en cours sont utilisables en période d'offre publique.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas à notre connaissance d'accords significatifs conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

2.5. Les conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article R.225-30, alinéa 2, du Code de commerce, nous vous adressons l'état des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, **régulièrement autorisées par le Conseil d'administration de notre Société au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2025.**

Nouvelles conventions règlementées :

Néant

Anciennes conventions

- **Convention assistance :**

Personnes concernées : M. Eric TABONE, Directeur Général et Monsieur Yves BOUGET, Président du Conseil d'Administration, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société, Président et associé unique de la société CIRCE, elle-même Présidente de MAXDOL TEAM, Associée unique et Présidente de la société LANPARK.

Nature et objet : Il a été conclu une convention d'assistance par HF Company au bénéfice des sociétés LANPARK et MAXDOL TEAM aux fins de fournir des prestations de service à ces dernières consistant en une assistance technique de gestion dans la facturation et son recouvrement, les ressources humaines et paie ainsi que la comptabilité.

Modalités : HF Company facture cette assistance 29 983 € HT annuels répartis entre LANPARK (27 454 € HT) et MAXDOL Team (2 529 € HT).

- **Convention de sous location :**

Personnes concernées : M. Eric TABONE, Directeur Général et Monsieur Yves BOUGET, Président administrateur, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et associé à 100% de la société CIRCÉ.

Nature, objet et Modalités : Il a été conclu une convention de sous-location au 14 rue Dora Maar - 37100 TOURS à effet du 1er février 2024 et pour un loyer annuel de 12.000,00 euros HT et Hors Charges entre HF Company et LANPARK.

- Convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce autorisées au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice, ce dont il a régulièrement avisé les Commissaires aux Comptes :

- **Cession du LANPARK**

Personnes concernées : M. Eric TABONE, Directeur Général et M. Yves BOUGET, Président du conseil d'administration, actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote de la société, Président et associé unique de la société CIRCÉ, elle-même Présidente de MAXDOL Team, associée unique et Présidente de la société LANPARK.

Nature, objet et modalités : Il a été conclu une cession pour une valeur d'entreprise de 2 400 000 euros, de la société LANPARK à la société MAXDOL Team dont les actions sont détenues, en partie et de manière minoritaire, par M. Yves BOUGET, par le biais de la société CIRCÉ, et par M. Eric TABONE. Un éventuel complément de prix de 450 000 euros a été convenu. En 2025, il n'y a eu de complément de prix versé par LANPARK à notre société.

- **Convention CIRCÉ** : « Convention de Services » de prestation d'assistance et de conseils dans les domaines administratif, gestion, finance, corporate & juridique, communication et stratégie avec la société CIRCE ayant pour associé unique Monsieur Yves BOUGET. Le contrat a été signé le 8 avril 2022 avec une date d'effet au 1er avril 2022 pour un montant annuel de 170.000 euros HT. Cette convention a été soumise au vote des actionnaires pendant l'Assemblée générale du 4 février 2022 qui l'ont approuvé.
Le montant versé au titre de l'exercice 2025 est de 170 000 € HT.

- **Contrat plan Epargné Retraite Obligatoire (PERO) :** Il a été conclu un Contrat de Retraite Collective d'entreprise au bénéfice de l'ensemble des cadres et dirigeants de la Société, en ceux compris, Monsieur Eric TABONE, Directeur Général. Ce contrat PERO a été mis en place à effet du 1^{er} janvier 2021 en remplacement du contrat article 83 du code général des impôts en place depuis 2007.

Le montant comptabilisé en charges, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élève à 8.700 €.

2.6. Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation du capital en cours de validité

Nature de la délégation et/ou de l'autorisation	Date de l'AG	Durée de la délégation	Date d'expiration	Renouvellement d'une délégation antérieure	Renouvellements intervenus	Montant autorisé	Utilisation(s) au cours des exercices précédents	Utilisation(s) au cours de l'exercice 2024	Montant résiduel au 31 décembre 2025	Délégations systématiquement proposées	Renouvellement automatique
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre aux membres du personnel salariés et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêts économique liés avec renonciation des actionnaires à leur DPS	18/06/2025	38 mois	18/08/2028	Oui	14/06/2019	15 % du capital au jour de la première attribution	Oui AG du 24/06/2016	Non	15 % du capital au jour de la première attribution	Oui	Oui (renouvellement en 2025)
Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation	18/06/2025	26 mois	18/08/2027	Oui	14/06/2023	20 % du capital	Oui AG 23/06/2017	Non	20 % du capital	Oui	Oui
Délégation pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du DPS par offre au public	18/06/2025	26 mois	18/08/2027	Oui	11/06/2021 14/06/2019 14/06/2023	1 500 000 € pour le montant nominal global des actions ordinaires - 50 000 000 pour le montant nominal des titres de créances	Oui par l'AG du 23/06/2017	Non	1 500 000 € pour le montant nominal global des actions ordinaires - 50 000 000 pour le montant nominal des titres de créances	Oui	Oui
Autorisation en cas d'émission avec suppression DPS de fixer dans la limite de 10% du capital par an le prix d'émission	18/06/2025	26 mois corollée aux délégations ayant cette durée	18/08/2027	Oui	Oui 23/06/2017 14/06/2019 11/06/2021 14/06/2023	limitation du prix d'émission à 10% du capital social	Non	Non	1 500 000 € pour le montant nominal global des actions ordinaires - 50 000 000 pour le montant nominal des titres de créances	Oui si suppression DPS	Oui
Autorisation d'augmenter le montant des émissions	Proposée si émission d'actions ordinaires donnant accès au capital de la société ou à l'attribution de titres de créance	26 mois corollée aux délégations ayant cette durée	18/08/2027	Oui	Oui 23/06/2017 14/06/2019 11/06/2021 14/06/2023 18/06/2025	renvoi aux délégations correspondantes	Non	Non	1 500 000 € pour le montant nominal global des actions ordinaires - 50 000 000 pour le montant nominal des titres de créances	Oui si suppression DPS	Oui
Délégation pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes	18/06/2025	26 mois	18/08/2027	Oui 11/06/2021 14/06/2019 14/06/2023 18/06/2025		20 000 000 €	Oui par l'AG du 23/06/2017	Non	20 000 000,00 €	Oui	Oui
Délégation pour augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	18/06/2025	26 mois	18/08/2027	Oui 11/06/2021 14/06/2019 14/06/2023 18/06/2025		150 000 €	Oui AG du 15/06/2018	Non	150 000,00 €	Oui	Oui
Délégation en vue d'émettre des bons de souscriptions d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du DPS	18/06/2025	18 mois	18/12/2026	Non	Proposé chaque année 14/06/2019 14/12/2020 17/06/2022	1 428 406 €	Non	Non	1 428 406 €	Non	autorisé en 2019 et en 2022
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions au profit des salariés et/ou mandataires sociaux	14/06/2023	38 mois	14/08/2026	Oui 23/06/2017 et 19/06/20		1/3 du capital existant au jour de l'attribution	Non	Non		Oui	Oui
Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes de l'article L.225-129-2 et L.225-138 du code de commerce	18/06/2025	18 mois	12/12/2026	Oui 23/06/2017 et 19/06/20		montant nominal global des actions ne pas être supérieur à 1 569 130,50 euros	Non	Non	1 428 406,00	Oui	Oui

○ Plafonds communs
**** Plafonds communs**



COMPTES CONSOLIDES 2025

0. Bilan consolidé

ACTIF en K€	Comptes au 31/12/2025			Comptes au 31/12/2024
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	7	(4)	3	195
<i>Dont : Ecarts d'acquisition</i>				0
Immobilisations corporelles (1)	85	(42)	42	81
Immobilisations Financières				26
Titres mis en équivalence	0	0		206
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES	92	(46)	45	507
Stocks	0	0		128
Clients et comptes rattachés	2	0	2	154
Autres créances et comptes de régularisation (2)	183		183	670
Valeurs Mobilières de Placement	14 576	(184)	14 392	19 667
Disponibilités	1 148		1 148	607
TOTAL ACTIF CIRCULANT	15 909	(184)	15 725	21 226
TOTAL GENERAL ACTIF	16 001	(230)	15 770	21 733
<i>(1) crédit bail et construction immobilières</i>				
<i>(2) dont impôts différés actifs</i>				303

PASSIF en K€	Comptes au 31/12/2025	Comptes au 31/12/2024
. Capital émis	1 428	1 569
. Prime d'émission	12 293	19 925
. Réserves & Résultat consolidé	1 701	(1 216)
Capitaux propres - part du groupe	15 422	20 278
Intérêts minoritaires		
Provisions	1	80
. Provisions sur IFC	0	62
. Provisions sur risques et charges	1	18
. Provisions sur garanties clients	0	()
Dettes	347	1 375
. Emprunts et dettes financières (1)		
. Fournisseurs et comptes rattachés	111	444
. Autres dettes et comptes de régularisation (2)(3)	236	930
Impôts différés		223
Subvention à réintégrer		
TOTAL PASSIF	15 770	21 733
<i>(1) dont concours bancaires courants</i>		
<i>(2) dont subventions CB immobilier</i>		
<i>(3) dont impôts différés</i>		223

1. Compte de résultat consolidé

En K€	Comptes 31/12/2025	Comptes 31/12/2024
Chiffre d'affaires	369	3 187
Autres produits d'exploitation	3	2
Achats Consommés	-137	-1 735
Charges externes	-663	-1 197
Charges de personnel	-657	-1 909
Impôts et taxes	-74	-88
Autres charges d'exploitation	-22	-6
Excédent Brut d'Exploitation	-1 183	-1 747
Dotations nettes aux amortissements d'exploitation	-110	-414
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	-2	68
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements, dépréciations et reprises de	-1 295	-2 093
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	0	0
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées	0	0
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dépréciations et reprises de	-1 295	-2 093
Produits et charges financiers	2 229	290
Dotations nettes exceptionnelles	0	0
Autres produits et charges exceptionnels	0	151
Charge d'impôt	-73	139
Résultat net des entreprises intégrées	861	-1 514
Résultat net lié aux entités mises en équivalence	-26	-80
Résultat net de l'ensemble consolidé	835	-1 594
Dont part du groupe	835	-1 594
* des activités poursuivies	0	0
* des activités abandonnées	0	0
Dont Intérêts minoritaires	0	0
* Résultat de base par action des activités poursuivies	0	0
* Résultat de base par action des activités abandonnées	0	0
Nombre d'actions	2 856 812	3 138 261
Résultat par action (en €) :		
* Résultat de base par action des activités poursuivies	0,00	0,00
* Résultat de base par action des activités abandonnées	0,00	0,00
* Résultat de base par action	0,29	-0,51
* Résultat dilué par action	0,29	-0,56
Nombre d'actions hors autocontrôle	2 830 633	2 835 891

Tableau de trésorerie consolidé

A partir du Résultat d'exploitation

En K€	Comptes	
	31/12/2025	31/12/2024
Résultat d'exploitation	-1 298	-2 093
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	110	412
- Provisions inscrites au passif	2	-66
- Elim. des résultats CB & assimilés sur Coûts initiaux - Avantages reçus		
- Frais d'émission d'emprunt à étaler		
- Impact des transferts ou régularisation IFRS16		
Résultat brut d'exploitation	-1 185	-1 747
- Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (1)	188	1 119
FLUX NET DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	-998	-629
- Frais financiers	-880	-907
- Produits financiers	2 244	1 277
- Dividendes reçus des mises en équivalence		
- Impôt sur les sociétés, hors impôt sur les plus-values de cession	-73	139
- Charges et produits exceptionnels liés à l'activité	0	-19
- Autres	0	
FLUX NET GENERE PAR L'ACTIVITE	294	-139
- Acquisition d'immobilisations	-30	-279
- Produit de cessions d'immobilisations, net d'impôt	103	2 751
- Incidence des variations de périmètre	162	0
- Variation nette des placements court terme	4 515	421
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	4 749	2 892
- Dividendes versés par la société mère	-5 686	-1 420
- Dividendes versés aux minoritaires		
- Augmentations/ diminution de capital en numéraire	0	24
- Subventions d'investissements reçues		
- Emissions d'emprunts		
- Remboursements d'emprunts	0	-35
- Variation nette des concours bancaires	-103	
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-5 789	-1 431
- Incidence liaison haut de bilan		
- Incidence de la variation des taux de change	-16	8
- Incidence des changements de principes comptables		
VARIATION DE LA TRESORERIE	-762	1 331
Trésorerie d'ouverture	12 092	10 761
Trésorerie de clôture	11 329	12 092
VARIATION DE LA TRESORERIE	-762	1 331

(1) A l'exclusion de la dépréciation des actifs circulants

2. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2025 :

Variation Capitaux Propres 12-2025	Capital	Primes liées au capital	Réserves Conso.	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2024.12	1 569	22 130	1 854	-2 254	23 299
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	-636	-1 618	2 254	0
Dividendes versés	0	-1 420	0	0	-1 420
Augmentation de capital	0	0	0	0	0
Variation de l'auto-contrôle	0	0	24	0	24
Changement de méthodes comptables	0	0	0	0	0
Variation des taux de change	0	0	3	0	3
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	-1 594	-1 594
Autres mouvements	0	-150	115	0	-34
Situation à l'ouverture de l'exercice 2025.12	1 569	19 925	378	-1 594	20 278
Affectation du résultat de l'exercice N-1		0	-1 594	1 594	0
Dividendes versés	0	-5 714	28	0	-5 686
Augmentation de capital	-140	-1 185	0	0	-1 325
Variation de l'auto-contrôle	0	0	1 325	0	1 325
Changement de méthodes comptables	0	0	0	0	0
Variation des taux de change	0	0	0	0	0
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	835	835
Autres mouvements	0	-734	729	0	-6
Situation à la clôture de l'exercice 2025.12	1 429	12 293	867	835	15 422

3. Annexe aux comptes consolidés

La publication présente concerne les comptes consolidés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 du Groupe HF Company, dont la société mère est HF Company.

3.1. Événements marquants de l'exercice 2025

3.1.1. Événements marquants

Le principal fait marquant de cette année est la cession du groupe LEA Networks au 31 mars 2025.

La société LEA Networks était positionnée sur les solutions Fiber to the Cabinet (FTTC), marché en forte diminution depuis plus de deux ans au profit de solutions Fiber to the Home (FFTH) privilégiées par les opérateurs télécom.

Il était vital pour HF Company de pérenniser l'activité de LEA Networks et le groupe a trouvé la solution adéquate dans un MBO en associant son manager à un industriel, spécialisé dans les réseaux et infrastructures informatiques.

La vente de LEA Networks s'est inscrite dans l'engagement d'optimiser la valeur du groupe pour nos actionnaires et répondre à leur souhait itératif de finaliser le processus de cession des actifs industriels du groupe

3.1.2. Évolution du périmètre

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2025 :

Société mère	Forme sociale	N° SIREN	Adresse du siège social	Capital social
HF COMPANY	SA	405 250 119	14 Rue Dora Maar - 37100 TOURS	1 569 131,00 €

Sociétés	Forme sociale	N° SIREN	Adresse du siège social	Capital Social	% de contrôle	Méthode de consolidation
----------	---------------	----------	-------------------------	----------------	---------------	--------------------------

Seul HF Company fait partie du périmètre de consolidation.

Quand la forme juridique d'une société filiale détenue à 100% nécessite la détention par un mandataire d'au moins une action, les actions détenues par ce mandataire sont comptées avec celles du groupe pour la détermination des pourcentages de détention.

3.1.3 Principes comptables et méthode d'évaluation

Les comptes consolidés au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises prévues par le règlement ANC 2020-01.

Principes généraux :

Les comptes consolidés ont été préparés dans le respect du principe de prudence et conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de méthodes comptables homogènes au sein du groupe et selon la convention des coûts historiques, sous réserve des exceptions relatives aux règles de réévaluation.

Base de préparation des états financiers :

Les comptes du groupe HF Company sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Changement des règles et méthodes comptables :

Application depuis le 1^{er} janvier 2025 du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financier et du règlement ANC 2024-05 relatif à la méthode alternative relative aux regroupements entre entités sous contrôle commun et à la présentation des écarts d'acquisition.

1. Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charge
- Les autres éléments de ce nouveau règlement n'ont pas eu d'incidence sur les comptes consolidés.

2. Le nouveau règlement ANC 2024-05 modifie le règlement ANC n° 2020-01 relatif aux comptes consolidés s'agissant des écarts d'acquisition et de la méthode applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'un nouveau modèle de compte de résultat consolidé.
- Les autres éléments de ce nouveau règlement n'ont pas eu d'incidence sur les comptes consolidés.

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées sont retraités pour se conformer aux principes comptables du groupe.

Méthodes de consolidation :

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les filiales sur lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- Les participations dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint, avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- Les participations non contrôlées par le groupe, mais sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- Les opérations et soldes intragroupe significatifs sont éliminés.

Conversion des opérations en devises :

Les comptes consolidés sont présentés en euros, monnaie de fonctionnement et de présentation du groupe.

Les comptes des filiales du groupe dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture à la date de chaque bilan;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'année ;
- Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en composante distincte des capitaux propres.

3.1.3.1.Méthodes Comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de manière permanente à tous les exercices présentés.

a) Écarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués selon les articles 232-1 du règlement ANC 2020.01 et suivants, à la date d'acquisition, constitue l'écart d'acquisition

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé en immobilisations incorporelles. L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti, ce qui est le cas pour les écarts d'acquisition constatés depuis 2005 dans le groupe.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

La ventilation définitive des écarts d'acquisition de chaque société en fonction de l'activité conduit à définir les secteurs d'activité ou UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) et depuis la cession de l'activité LEA Networks, il n'y a plus de secteur d'activité.

b) Autres Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs

concernés incluant les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) et les frais de formation externes afférentes aux formations nécessaires à la mise en service de l'immobilisation.

Marques et licences

Les marques et licences acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimée, de 10 ans.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges.

Logiciels

Les licences de logiciels sont inscrites à l'actif sur la base de leur coût d'acquisition et des coûts encourus pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilisation estimée des logiciels (entre 1 et 3 ans). Les dépenses de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au titre duquel elles sont engagées

Les Frais de Recherche et Développement (R&D)

Dans les comptes sociaux, les frais de développement sont enregistrés en charge au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Dans les comptes consolidés en normes française, selon le règlement ANC 2020-01 (art 272-6), les frais de développement doivent être obligatoirement inscrits à l'actif du bilan consolidé dès lors que les conditions énumérées par le PCG (art 212-3) sont remplies.

- Démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- Un outil fiable de mesure des coûts liés à la réalisation de l'actif doit avoir été mis en place.
- L'entreprise doit expliquer comment l'actif génèrera des avantages économiques futurs probables, en particulier par l'existence d'un marché ou d'une utilisation en interne.

L'amortissement des frais de développement est calculé de manière linéaire sur 5 ans maximum à partir de la première commercialisation de l'actif créé (ou de sa première utilisation à des fins commerciales ou de production) sauf information indiquant une durée de vie sensiblement différente.

c) Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés incluant, notamment, les frais d'acquisition constitués de droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- | | |
|--|------------|
| - Installations générales, Agencements ; | 5 à 10 ans |
| - Matériels & outillages ; | 5 à 10 ans |
| - Matériel du bureau & Informatique ; | 3 à 5 ans |
| - Mobilier ; | 10 ans |

d) Contrats de location

En normes françaises, le règlement ANC 2020-01 art 272-2 et 282-2 prévoit l'inscription au bilan des contrats de crédit-bail et des contrats assimilés. Les contrats de crédit-bail et les contrats assimilés sont comptabilisés

Un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Après analyse, l'ensemble des contrats de location de véhicules ou d'équipements ne répondent pas à cette définition, et sont donc considérés comme des contrats de location simple.

e) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur cot historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition.

Une dépréciation est constatée si cette valeur est inférieure à la valeur d'utilité appréciée sur la base de différents critères, tels que la valeur de marché et les capitaux propres.

f) Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des capitaux propres retraités des méthodes comptables groupe sont évalués, à la clôture de l'exercice, selon les mêmes principes que les titres de participation.

g) Stocks

Les stocks de matières première, composants et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition avec la méthode du coût moyen pondéré, les frais accessoires d'achat étant incorporés au prix moyen. Les stocks de produits finis sont évalués à leur prix de revient de production, selon la méthode du prix moyen pondéré, et incluent les coûts d'assemblage, le coût des composants et autres frais accessoires.

Lorsque la valeur vénale à la clôture est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation des stocks est effectuée à concurrence de la différence. Pour les stocks obsolètes, des analyses sont faites régulièrement référence par référence en fonction de l'ancienneté des produits et de leur niveau de vente.

h) Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont classées dans l'état des échéanciers selon la durée restant à courir à la date de clôture du bilan, jusqu'à leur échéance.

Une dépréciation des créances clients est constatée dès qu'apparaît une perte probable. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 30 jours), constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation.

Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de provision.

i) Valeurs Mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet, si nécessaire, d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titres de même nature afin de ramener leur valeur à leur valeur probable de négociation.

Ces actifs financiers comprennent les titres de placement que le Groupe a l'intention de conserver durablement (EMTN) jusqu'à leurs termes, et ceux qui sont cessibles à court terme (SICAV, FCP, actions). Ils sont détenus en vue de collecter des flux de trésorerie contractuels et des flux résultant d'une cession. Ces flux de trésorerie contractuels représentent uniquement des paiements en principal et intérêts.

En normes françaises, ces actifs financiers classés en autres immobilisations financières ou en équivalent de trésorerie font l'objet d'une évaluation à la clôture selon leur valeur de marché, les moins-values font l'objet d'une dépréciation en compte de résultat, les plus-values latentes ne sont pas constatées.

j) Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprends les liquidités, les dépôts bancaires à vue. Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts & dettes financières », mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présenté dans le tableau de flux de trésorerie.

k) Provisions

Les provisions pour litiges sont comptabilisées à hauteur des assignations éventuelles, dans la mesure où il existe une possibilité que le litige ait une issue défavorable. Quand la position du groupe est jugée satisfaisante sur le plan juridique, après analyse de nos conseils, aucune provision n'est constituée.

La garantie clients correspond au coût du service après-vente susceptible d'être engagé pendant la période de garantie du matériel commercialisé. Elle est déterminée sur la base des statistiques de retours et de coût du SAV de l'année pondérée de l'évolution du volume d'activité. Dans les sociétés sans SAV, la provision couvre la perte de marge sur les retours prévus postérieurement à la clôture.

Les provisions pour risques correspondent à des éléments clairement identifiés avec une forte probabilité de sortie de ressources sans contrepartie au moment de la clôture des comptes, mais dont le montant et l'échéance ne peuvent être fixés.

l) Engagements de retraite

Le groupe évalue et constitue ses provisions pour engagement de retraite constitués par les indemnités de fin de carrière du personnel des entités françaises, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de départ à la retraite. Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 31/12/2025 après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 3.8%.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 65 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

m) Instruments financiers dérivés et Couverture de change

En normes françaises, selon le règlement ANC 2020-01 art 282-2, la comptabilité de couverture est obligatoire dès lors qu'une relation de couverture existe en gestion et documentée. En comptabilité de couverture (couverture de flux de trésorerie), l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune écriture comptable spécifique à la couverture. L'instrument non dérivé de couverture (créance, dette ou trésorerie) est réévalué au bilan à la clôture tant que l'élément couvert n'est pas réalisé. *A contrario*, les instruments dérivés de couverture ne sont pas réévalués au bilan (engagements hors bilan) tant que l'élément couvert n'est pas réalisé.

Le groupe gère des risques de marché liés aux variations des cours de change en USD, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des contrats de change à termes.

n) Écarts de conversion Actif et Passif

Les différences de conversion résultant de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture, sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

Les écarts de conversion résultant de la revalorisation des disponibilités sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture.

o) Résultat courant et Résultat exceptionnel

En normes françaises, il y a obligation de distinguer le résultat courant et le résultat exceptionnel. Cependant le PCG ne fournit pas de définition précise du résultat exceptionnel. Il a été décidé de classer en résultat exceptionnel les opérations selon le plan de compte du PCG

3.2. Détail des autres postes des comptes consolidés

Note 1 - Immobilisations incorporelles

■ Décomposition des immobilisations incorporelles :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs brutes des écarts d'acquisition	0	27 995
Amortissements et dépréciations des Ecart d'Acquisition	0	-27 995
Valeurs nettes des écarts d'acquisition	0	0
Valeurs brutes des frais de développement	0	3 548
Amortissements des frais de développement	0	-3 376
Valeurs nettes des frais de développement	0	172
Valeurs brutes des autres immobilisations incorporelles	7	84
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-4	-61
Valeurs nettes des autres immobilisations incorporelles	3	23
Total des immobilisations incorporelles brutes	7	31 627
Total des amortissements et dépréciations	-4	-31 432
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles	3	195

■ Variations des immobilisations incorporelles :

En K€	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 31 décembre 2024	3 632	-3 438	195
Augmentations :	29	400	429
Dont Ecart d'Acquisition	0	0	0
Dont frais de développement	29	0	29
Dont autres immobilisations incorporelles	0	400	400
Diminutions :	0	0	0
Dont Ecart d'Acquisition	0	0	0
Dont frais de développement	0	0	0
Dont autres immobilisations incorporelles	0	0	0
Variation de périmètre	-3 654	3 034	-621
Au 31 décembre 2025	7	-4	3

Les investissements de l'année 2025 ne sont pas significatifs et s'élèvent à 29 K€.

■ Détail des frais de développement par sociétés :

Les frais de développement immobilisés par société, au 31 décembre 2025, sont les suivants :

En K€	LEA	TOTAL
Valeur brute 31/12/2024	3 548	3 548
activation 2025	0	0
sorties 2025	0	0
Variation de périmètre	-3 548	-3 548
Valeur brute 31/12/2025	0	0
Amortissements 31/12/2024	-3 376	-3 376
dotation exercice 2025	0	0
sorties 2025	0	0
Variation de périmètre	3 376	3 376
Amortissements 31/12/2025	0	0
Valeur nette 31/12/2024	172	172
Valeur nette 31/12/2025	0	0

■ Détail des Écarts d'Acquisition :

Les écarts d'acquisition nets par société, au 31 décembre 2025, sont les suivants :

Sociétés	Valeur nette 31/12/2024	Variation du périmètre	Variation	Provisions pour dépréciations	Valeur nette 31/12/2025
LEA Networks	0	0	0	0	0
LEA Networks LLC (USA)	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

La ventilation définitive des écarts d'acquisition de chaque société en fonction de l'activité conduit à définir l'unique UGT :

- UGT Haut Débit / (Digital Broadband) : regroupement des métiers Réseaux Haut Débit et CPL,

UGT	BROADBAND	Total
Ecarts d'Acquisition net 2024	0	0
Variations	0	0
-Reclassement	0	0
Variation de périmètre	0	0
Ecarts d'Acquisition net 2025	0	0
Variations	0	0
-Reclassement	0	0
Variation de périmètre	0	0
Ecarts d'Acquisition net 2025	0	0
Ecarts d'Acquisition net par UGT	0	0

Conformément au règlement ANC 2020-01, la survenance d'indice de pertes de valeurs oblige à tester les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est illimitée. Le cas échéant, ces tests ont d'abord pour conséquence une dépréciation irréversible des écarts d'acquisition, et parfois au-delà une provision réversible des autres actifs si la valeur recouvrable des cash-flows futurs devient inférieure à sa valeur comptable. Cette analyse avait conduit à déprécier les écarts d'acquisition des sociétés des activités LEA Networks en 2020.

■ Détail des sorties d'immobilisations incorporelles par activité :

En K€	Broadband	Corporate	Total
Valeurs brutes	0	0	0
Amortissements et provisions	0	0	0
Valeurs comptables nettes des sorties d'immobilisations incorporelles	0	0	0

Note 2 - Immobilisations corporelles

■ Décomposition des immobilisations corporelles :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs brutes des terrains et constructions	0	0
Amortissements	0	0
Valeurs nettes des terrains et constructions	0	0
Valeurs brutes des installations techniques	0	105
Amortissements	0	-98
Valeurs nettes des installations techniques	0	8
Valeurs brutes des autres immobilisations corporelles	85	203
Amortissements	-42	-129
Valeurs nettes des autres immobilisations corporelles	42	73
Total des immobilisations corporelles brutes	85	308
Total des amortissements	-42	-227
Valeurs nettes des immobilisations corporelles	42	81

■ **Variations des immobilisations corporelles :**

En K€	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 31 décembre 2024	308	-227	81
Augmentations :	2	-29	-28
Dont terrains et constructions	0	0	0
Dont installations techniques	2	-4	-3
Dont autres immobilisations corporelles	0	-25	-25
Diminutions :	2	-2	0
Dont terrains et constructions	0	0	0
Dont installations techniques	0	0	0
Dont autres immobilisations corporelles	2	-2	0
Variation de périmètre	-224	213	-11
Au 31 décembre 2025	85	-42	42

■ **Détail des sorties d'immobilisations corporelles par activité :**

En K€	Digital Broadband	Corporate	Total
Valeurs brutes	0	2	2
Amortissements et provisions	0	-2	-2
Valeurs comptables nettes des sorties d'immobilisations corporelles	0	0	0

Note 3 – Titres mis en équivalence

La société Netinovo Technologies Limited (Netinovo) est une structure issue d'un contrat de joint-venture conclu en mai 2008 entre la société Hong Kong Treasure Investment Limited et la société LEA Asia Ltd. La détention par ces deux sociétés était égalitaire (50 % - 50 %).

Au 1^{er} novembre 2022, la Société LEA Asia Ltd. A cédé 30% des titres de la Joint-Venture à son partenaire, modifiant la détention à 20% pour LEA Asia et 80% pour HK Treasure Investment Ltd.

Netinovo détient à 100 % une filiale, usine basée à Shenzhen (Chine) et produisant des produits liés au pôle Digital Broadband.

Ce sous-groupe (holding + usine) a été intégré dans le périmètre au cours de l'exercice 2016 car les flux économiques avec ce partenaire sont devenus significatifs de même que les résultats du sous-groupe.

Etant une coentreprise, la société Netinovo a été intégré selon la méthode de la mise en équivalence.

Compte tenu du mode de gouvernance, d'organisation, et notre influence notable mais non conjointe ou exclusive. Nous avons décidé au cours de l'exercice 2022 de réduire notre participation dans cette société reflétant notre réel niveau de contrôle.

La mise en équivalence de la société Netinovo a les impacts suivants sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025 (en K€) :

Titres mis en équivalence	0 K€
Réserves groupe	0 K€
Résultat groupe	26 K€

Note 4 - Immobilisations financières et autres actifs financiers

Les participations et les autres titres immobilisés sont présentés pour leur coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

■ Décomposition des actifs financiers :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Titres de participation	0	0
Provisions pour dépréciation	0	0
Valeurs nettes des titres de participation	0	0
Autres immobilisations financières	0	47
Provisions pour dépréciation	0	-21
Valeurs nettes des autres immobilisations financières	0	26
Total des immobilisations financières brutes	0	47
Total des provisions pour dépréciation	0	-21
Valeurs nettes des actifs financiers	0	26

Les autres immobilisations financières correspondent aux dépôts et cautionnements versés.

■ Variations des actifs financiers :

En K€	Brut	Provisions pour dépréciation	Net
Au 31 décembre 2024	47	-21	26
Augmentations :	0	21	21
Dont Titres de participation	0	0	0
Dont Autres immobilisations financières	0	21	21
Diminutions :	17	0	17
Dont Titres de participation	0	0	0
Dont Autres immobilisations financières	17	0	17
Dont Reclassement EMTM	0	0	0
Variation de périmètre	-30	0	-30
Au 31 Décembre 2025	0	0	0

Note 5 - Stocks

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Stocks	0	477
Provisions pour dépréciation	0	-349
Valeurs nettes des stocks	0	128

Une dépréciation est appliquée sur les stocks en fonction de l'ancienneté du produit et sur les produits pouvant présenter un risque de mévente et/ou dont la valeur de réalisation serait inférieure au coût d'acquisition.

■ Variations des stocks :

En K€	Brut	Provisions pour dépréciation	Net
Au 31 décembre 2024	477	-349	128
Augmentations	0	0	0
Diminutions	0	0	0
Variation de périmètre	-477	349	-128
Au 31 Décembre 2025	0	0	0

■ Provisions pour dépréciation des stocks par activité :

En K€	Digital Broadband	Total
Provisions pour dépréciation des stocks au 31/12/2024	349	349
Dotations	0	0
Reprise	0	0
Variation de périmètre	-349	-349
Provisions pour dépréciation des stocks au 31/12/2025	0	0

Note 6 - Créances clients

Il n'existe pas de créance dont l'échéance est à plus de 1 an.

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Clients et comptes rattachés	2	539
Provisions pour dépréciation	0	-385
Valeurs nettes des créances clients	2	154

Conformément aux règles groupe, les échantillons et les créances contentieuses sont provisionnés à 100%. Les créances litigieuses sont provisionnées à 100% lorsque le retard non expliqué excède 6 mois. Il n'y a pas de provision sur les créances clients et comptes rattachés au 31 décembre 2025.

-Balance âgée clients pour les créances échues non provisionnées :

En K€	Antérieur	2023	2024	2025				Total
				< 30 j	> 30 j	> 60 j	> 90 j	
Créances clients échues non provisionnées	0	0	0	2	0	0	0	2
Créances clients provisionnées								0
Créances clients non échues								0
Total								2

Note 7 - Autres créances et comptes de régularisation

Il n'existe pas de créance dont l'échéance est à plus de 1 an.

Valeurs nettes (K€)	31/12/2025	31/12/2024
Avances et acomptes versés	0	1
Créances sociales et sur le personnel	0	0
Créances sur l'Etat	139	304
Autres Créances (1)	33	-30
Impôts différés Actif	0	303
Compte de régularisation	11	75
Provisions pour dépréciation des créances	0	0
Ecart de conversion sur autres dettes et créances	0	18
Total	183	670

Note 8 - Disponibilités et VMP

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement (VMP)	4 394	8 909
Provisions pour dépréciation des VMP	-184	-727
Comptes et dépôts à terme (Equivalent trésor)	10 182	11 485
Disponibilités	1 148	607
Concours bancaires courants	0	0
Total net	15 539	20 274

Les VMP sont constituées de

- 4 394 K€ de valeurs mobilières de placement provisionnées à hauteur de 184 k€, seules les moins-values latentes ont fait l'objet d'une provision.
- 10.182 k€ de contrats de dépôts à terme négociables après prise en compte des intérêts courus.

Les comptes dépôts à terme sont garantis avec une rémunération évoluant par palier en fonction de la date de sortie. Ce sont des équivalents de trésorerie car ce sont des placements à court terme. De plus, ces contrats sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie puisque les conditions de remboursement anticipé sont décrites dans les contrats.

Note 9 - Capital social

Le capital social de HF Company est divisé en 2 856 812 actions de 0,50 € chacune soit 1 428 406 €.

Note 10 - Dettes financières

En K€	31/12/2025	moins d'1 an	Entre 1 an et 5 ans	+ 5 ans	31/12/2024
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres dettes financières	0	0	0	0	0
Dettes financières locatives	0	0	0	0	0
ICNE	0	0	0	0	0
Dettes financières non courantes	0	0	0	0	0
Concours bancaires courants	0	0	0	0	0
Dettes financières locatives	0	0	0	0	0
Effets escomptés non échus	0	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0	0
Dettes financières courantes	0	0	0	0	0
Endettement du groupe	0	0	0	0	0

Note 11 - Impôts différés actifs et passifs

■ Ventilation de l'impôt différé par grande nature :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Impôts différés actifs	0	303
Impôts différés passifs	0	(223)
Impôts différés nets	0	80

Ventilation de l'impôt différé par poste :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Décalage fiscal et report déficitaire	0	247
Activation frais Recherche & Développement	0	(167)
Retraitement IFRS : IFRIC 21	0	0
Provisions internes et autres provisions	0	0
ID liés à des acquisitions de sociétés antérieures	0	0
ID liés aux mouvements de périmètre	0	0
Dont :Crédit bail	0	0
Dont : Profit sur stock	0	0
Autres	0	0
Total	0	80

L'impôt différé a été déterminé selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes.

Les taux retenus sont les suivants :

- 25 % pour les impôts différés sur la France

En pratique, il n'y a pas d'impôts différés constatés sur nos filiales étrangères.

De même, lorsque les déficits fiscaux sont considérés comme récupérables dans un proche avenir, ils sont constatés dans les comptes consolidés à l'actif. Au 31 décembre 2025 aucun déficit n'est activé.

Note 12 - Provisions pour risques et charges

(En K€)	31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision consommée)	Reprise de l'exercice (provision non consommée)	Variation du périmètre ou autres mouvements	Incidences des changements de méthodes	31/12/2025
Provisions pour litiges	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques	18	7	-18	0	-7	0	0
Provisions IDR	62	2	0	0	-63	0	1
Provisions pour garantie clients	0	0	0	0	0	0	0
Total provisions	80	9	-18	0	-70	0	1
Impact compte de résultat (K€) :	0	0	0	0	0	0	0
Provisions d'exploitation	62	0	0	0	0	0	1
Provisions hors exploitation	18	9	-18	0	-70	0	0

Les provisions pour litiges sont comptabilisées à hauteur des assignations éventuelles, dans la mesure où il existe une possibilité que le litige ait une issue défavorable. Quand la position du groupe est jugée satisfaisante sur le plan juridique, après analyse de nos conseils, aucune provision n'est constituée.

La garantie clients correspond au coût du service après-vente susceptible d'être engagé pendant la période de garantie du matériel commercialisé. Elle est déterminée sur la base des statistiques de retours et de coût du SAV de l'année pondérée de l'évolution du volume d'activité. Dans les sociétés sans SAV, la provision couvre la perte de marge sur les retours prévus postérieurement à la clôture.

Les provisions pour risques correspondent à des éléments clairement identifiés avec une forte probabilité de sortie de ressources sans contrepartie au moment de la clôture des comptes, mais dont le montant et l'échéance ne peuvent être fixés.

La provision pour indemnité de départ en retraite a été réactualisée au 31 décembre 2025 avec un taux d'actualisation de 3.8%.

■ **Détail des provisions pour risques & charges par activité :**

en K€	Digital Broadband	Corporate	TOTAL
Provision pour litiges au 31/12/2024	0	0	0
Dotations	0	0	0
Reprises	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0
Provision pour litiges au 31/12/2025	0	0	0
Provision pour risques au 31/12/2024	18	0	18
Dotations	7	0	7
Reprises	-18	0	-18
Variation de périmètre	-7	0	-7
Provision pour risques au 31/12/2025	0	0	0
Provision IDR au 31/12/2024	62	0	62
Dotations	2	0	2
Reprises	0	0	0
Variation de périmètre	-63	0	-63
Provision IDR au 31/12/2025	1	0	1

Note 13 - Fournisseurs et autres dettes

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs & Comptes rattachés	111	444
Dettes fiscales et sociales	236	573
Clients créditeurs	0	0
Autres dettes	0	0
Avances financières	0	0
Impôts différés	0	223
Dividende à payer	0	0
Comptes de régularisation	0	135
Total	347	1 375

Note 14 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2025 du Groupe provient en quasi-totalité de la vente de produits et services auprès d'opérateurs et équipementiers Telecom dont les 2 premiers clients représentent sur l'année 2025 près de 66 % du chiffre d'affaires consolidé. Pour le Broadband, deux clients représentent plus de 86 % de Chiffre d'affaires individuel, au 31 Décembre 2025 : GEMTECK (Taiwan) et NOKIA (Finlande).

Les contrats avec les clients sont signés pour une durée supérieure à un an et sans engagement de volume (contrat cadre) et font l'objet d'avenants. En règle générale, il n'existe dans ces contrats qu'une obligation de performance

unique consistant à vendre et livrer des produits au client (la vente et la livraison n'étant pas des obligations de performance distinctes dans le cadre du contrat).

La comptabilisation du chiffre d'affaires est généralement effectuée à une date donnée, correspondant à la date à laquelle le contrôle de l'actif (produits) est transféré au client, soit généralement à la date d'expédition dans le cas des ventes de produits.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 369 K€ en 2025, A périmètre égal, le chiffre d'affaires est en diminution de 64 % par rapport à l'année 2024.

Note 15 - Résultat d'Exploitation

Le résultat d'exploitation, de - 1 295 K€, inclut les autres produits et charges pour - 19 K€. Ces autres produits et charges se décomposent entre les autres produits pour 3 K€, les charges pour 22 K.

En K€	Comptes 31/12/2025	Comptes 31/12/2024
Apurement de comptes fournisseurs et clients	0	0
Subventions d'exploitation reçues	0	0
Créances irrécouvrables	0	0
Transferts de charges	0	1
Autres produits d'exploitation	3	1
Autres charges d'exploitation	-22	-6
Total	-20	-4

■ Subventions publiques reçues :

Le groupe HF Company n'a pas reçu une subvention au cours de l'année 2025.

Note 16 - Résultat Exceptionnel

Le résultat Exceptionnel au 31 décembre 2025 est de 0 k€, aucune somme n'entre dans le nouveau périmètre du PCG 2025

■ Détail des autres produits et charges exceptionnels :

En K€	Comptes 31/12/2025	Comptes 31/12/2024
Provisions s/Litiges et transactions sociaux	0	0
Résultat de cession d'éléments d'actif	0	1 572
Amortissements Exceptionnels s/ immos incorp. & corp. (1)	0	-78
Dépréciation exceptionnelle	0	-1 324
Autres produits exceptionnels	0	22
Dont produits litiges/transaction Commerciaux	0	0
Dont gain change exceptionnel sur abandon créance IG	0	0
Dont Subvention d'Invest versé au Résultat (CB Metronic)	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	-41
Dont plan Licenciement pôle Industrie	0	0
Dont Charges démantèlement site Vector	0	0
Dont Autres charges Exceptionnelles courantes	0	0
Total	0	151

(1) passage en charges des montants de R&D préalablement activés sur des projets abandonnés au cours de l'exercice. : Néant.

Note 17 - Résultat financier

En K€	Comptes 31/12/2025	Comptes 31/12/2024
Revenus des équivalents de trésorerie	288	467
Autres produits financiers (1)	3 005	1 552
. Produits financiers	3 293	2 019
Charges d'intérêt sur opérations de financement	0	0
Dépréciation de titres non consolidés	0	0
Autres charges financières (1)	-1 064	-1 730
. Charges financières	-1 064	-1 730
Autres produits et charges financiers	2 229	290
Résultat financier net	2 229	290

(1) Les autres charges et produits financiers concernent les VMP et se décomposent ainsi :

113 K€ de dividendes reçus en cours d'exercice sur le portefeuille de titres de sociétés cotées détenus.

288 k€ de produits de placement DAT

964 K€ de résultat dégagé sur les opérations de gestion de portefeuille titres

543 K€ = Résultat des dotations / reprises sur provisions sur titres en portefeuilles

321 K€ = Effet favorable (après reprise de la MV N-1 provisionnée) de la cession du Pôle LEA.

Soit un total de 2 229 K€

Note 18 - Charge d'impôt

L'impôt enregistré en résultat s'analyse comme suit :

En K€	Comptes 31/12/2025	Comptes 31/12/2024
Résultat d'Exploitation	-1 295	-2 093
Résultat Exceptionnels	0	151
Résultat Financier	2 229	290
Impôt exigible	8	79
Impôt différé	-80	60
Total	861	-1 514

Note 19 – Attribution d'actions gratuites

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'a été voté à la date de publication de ce rapport financier

Note 20 - Les engagements hors bilan

Le groupe n'utilise plus d'instrument de couverture de change ou de taux.

en K€/KUSD	2025				2024
	Total	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances cédées non échues					
Nantissement hypothèques et sûretés réelles :	0	0	0	0	0
- couvertures de taux	0	0	0	0	0
Aval, cautions et garanties K USD	0	0	0	0	0
Aval, cautions et garanties K€	0	0	0	0	0
Autres engagements donnés :					
- locations mobilières	26	13	12	0	11
- locations immobilières	85	12	48	25	321
- crédit documentaire K USD	0	0	0	0	0
- crédit documentaire K €	0	0	0	0	0
- achat à terme K USD	0	0	0	0	0

Note 21 - Transactions entre parties liées

■ Créances et dettes relatives aux parties liées (Bilan) :

En K€	Comptes 31/12/2025			Comptes 31/12/2024		
	Société mère	Filiales	Total	Société mère	Filiales	Total
Actif :			1 371	19	1 721	1 740
Immobilisations financières	0	0	0	0	0	0
Stocks	0	0	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	0	148	148	19	164	182
Comptes courants actifs	0	1 223	1 223	0	1 558	1 558
Passif :			1 371	232	1 507	1 740
Dettes financières diverses	0	0	0	0	0	0
Dettes fournisseurs	0	148	148	0	182	182
Comptes courants passifs	0	1 223	1 223	232	1 325	1 558
Autres dettes	0	0	0	0	0	0

■ Transactions relatives aux parties liées (Compte de résultat) :

En K€	Comptes 31/12/2025			Comptes 31/12/2024		
	Société mère	Filiales	Total	Société mère	Filiales	Total
Chiffre d'affaires et autres produits	50	228	277	72	1 219	1 291
Coûts d'approvisionnement	0	-231	-231	0	-1 192	-1 192
Autres charges d'exploitation	0	50	50	0	-80	-80
Charges de personnel	0	0	0	-19	0	-19
Dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0
Produits et charges financiers	0	0	0	0	0	0
Produits et charges exceptionnels	0	0	0	0	0	0

Note 22 - Effectifs

Les effectifs au 31 décembre 2025 sont :

Catégories	Femmes		Hommes		Total		
	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	Toutes
Cadres & assimilés	0	0	0	3	0	3	3
Employés	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de qualification	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	3	0	3	3

Note 23 - Informations par secteurs d'activités et par zone géographique

Pour le Groupe HF Company, l'information sectorielle est axée sur les informations financières présentées périodiquement aux organes de décision du Groupe, à savoir la distinction désormais entre les activités industrielles et de services du pôle Digital Broadband.

- L'activité **Broadband Industrie** : ce métier inclut les activités de fabrication de solutions Réseaux Haut-Débit. Elle regroupe les sociétés suivantes : LEA Networks SA, LEA Asia, LEA Networks LLC
- L'activité **Corporate**, correspond à l'activité de la Holding : HF Company SA.

Les opérations présentées ci-après sont obtenues après élimination des opérations intragroupes.

■ **Répartition du CA par activité et zone géographique :**

En K€ au 31/12/2025	France	Asie	Etats-Unis	Total
Digital Broadband	8	75	197	281
Corporate	88			88
Total	96	75	197	369

En K€ au 31/12/2024	France	Asie	Etats-Unis	Total
Digital Broadband	162	405	1 217	3 094
Corporate	93	0	0	93
Total	255	405	1 217	3 187

■ Comptes de Résultat par secteur d'activité :

Résultat par activité -12/2025	Corporate	Digital Broadband	Total
Chiffre d'affaires	87 526	281 061	368 587
Autres produits d'exploitation	2 518	4	2 522
Achats consommés	-104 853	-188 207	-293 060
Charges externes	-416 750	-90 723	-507 473
Charges de personnel	-423 655	-233 509	-657 164
Autres charges d'exploitation	-14 292	-8 063	-22 355
Impôts et taxes	-67 690	-6 287	-73 977
Dotations aux amortissement, dépréciations et provisions	-25 663	-86 884	-112 547
Opérations d'exploitation Intra-Groupe	49 691	-49 691	0
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition	-913 168	-382 297	-1 295 465
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	0	0	0
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées	0	0	0
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition liés aux entités intégrées	-913 168	-382 297	-1 295 465
Charges et produits financiers	1 126 417	1 102 459	2 228 876
Opérations financières Intra-Groupe	0	0	0
Résultat courant des sociétés intégrées	213 249	720 162	933 411
Charges et produits exceptionnels	0	0	0
Opérations exceptionnelles Intra-Groupe	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	-106 726	34 112	-72 614
Résultat net des entreprises intégrées	106 523	754 274	860 797
Résultat net lié aux entités mises en équivalence *	0	-26 294	-26 294
Résultat net de l'ensemble consolidé	106 523	727 979	834 502
Intérêts minoritaires	0	0	0
Résultat net (part du groupe)	106 523	727 979	834 502

Résultat par activité - 12/2024	Corporate	Digital Broadband	Total
Chiffre d'affaires	93	3 094	3 187
Autres produits d'exploitation	0	2	2
Achats consommés	-3	-1 732	-1 735
Charges de personnel	-977	-932	-1 909
Autres charges d'exploitation	-526	-678	-1 204
Impôts et taxes	-62	-26	-88
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-22	-324	-346
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-1 497	-597	-2 093
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-1 497	-597	-2 093
Charges et produits financiers	302	-13	290
Opérations financières Intra-Groupe	0	0	0
Charges et produits exceptionnels	1 477	-1 325	151
Opérations exceptionnelles Intra-Groupe	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	-4	143	139
Résultat net des entreprises intégrées	279	-1 792	-1 514
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	-80	-80
Résultat net de l'ensemble consolidé	279	-1 872	-1 594
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)	279	-1 872	-1 594

■ Bilan par secteur d'activité :

Bilan par activité - 12/2025	Corporate	Digital broadband	Home digital life	Total
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
Ecart d'acquisition	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	2 686	0	0	2 686
Immobilisations corporelles	42 322	0	0	42 322
Immobilisations financières	331	0	0	331
Titres mis en équivalence	0	0	0	0
Titres intra-groupe	0	0	0	0
Total Actif Immobilisé	45 339	0	0	45 339
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	2 208	0	0	2 208
Autres créances et comptes de régularisation	183 337	0	0	183 337
Valeurs mobilières de placement	14 391 637	0	0	14 391 637
Disponibilités	1 147 639	0	0	1 147 639
Total Actif	15 770 160	0	0	15 770 160
Capital	1 428 406	0	0	1 428 406
Primes liées au capital	12 292 664	0	0	12 292 664
Ecart de réévaluation	0	0	0	0
Réserves	4 355 635	-727 979	0	3 627 656
Réserves de conversion groupe	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	106 523	727 979	0	834 502
Autres	-2 761 015	0	0	-2 761 015
Total Capitaux Propres	15 422 213	0	0	15 422 213
Intérêts hors groupe	0	0	0	0
Autres fonds propres	0	0	0	0
Provisions	848	0	0	848
Emprunts et dettes financières	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	110 865	0	0	110 865
Autres dettes et comptes de régularisation	236 234	0	0	236 234
Opérations Intra-Groupe	0	0	0	0
Total Passif	15 770 160	0	0	15 770 160

Bilan par activité - 12/2024	Corporate	Digital Broadband	Total
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles	4	191	195
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>	0	0	0
Immobilisations corporelles	66	15	81
Immobilisations financières	17	8	26
Titres mis en équivalence	0	206	206
Titres intra-groupe	42 767	-42 767	0
Total Actif Immobilisé	42 854	-42 347	507
	0	0	0
Stocks et en-cours	0	128	128
Clients et comptes rattachés	1	153	154
Autres créances et comptes de régularisation	640	30	670
Valeurs mobilières de placement	19 667	0	19 667
Disponibilités	128	479	607
	0	0	0
Total Actif	63 290	-41 558	21 733
	0	0	0
Capital	1 569	0	1 569
Primes liées au capital	19 925	0	19 925
Ecart de réévaluation	0	0	0
Réserves et résultat consolidé	45 154	-42 283	2 871
Autres	-4 086	0	-4 086
Total Capitaux Propres	62 561	-42 283	20 278
	0	0	0
Intérêts hors groupe	0	0	0
Autres fonds propres	0	0	0
Provisions	0	80	80
Emprunts et dettes financières	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	92	352	444
Autres dettes et comptes de régularisation	423	507	930
Opérations Intra-Groupe	214	-214	0
	0	0	0
Total Passif	63 290	-41 558	21 733

■ **Informations complémentaires :**

Degré de dépendance à l'égard des clients importants :

Pour le Digital Broadband , deux clients représentent plus de 86 % de Chiffre d'affaires individuel, au 31 Décembre 2025 : GEMTECK (Taiwan) et NOKIA (Finlande).

3.3. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur est à déclarer postérieurement à la clôture.

4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ORCOM Audit
2 avenue de Paris
45000 Orléans

DELOITTE & ASSOCIES
19 rue Edouard Vaillant
CS 14313
37043 Tours Cedex 1

HF COMPANY

Société anonyme

14, rue Dora Maar

37100 Tours

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société HF COMPANY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HF COMPANY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement comptable ANC n° 2022-06 et du règlement ANC n° 2024-05 décrit dans la note « 3.1.3. Principes comptables et méthode d'évaluation » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

A Orléans et Tours, le 29 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Orcom Audit

Deloitte & Associés

Jean-Marc LECONTE

Antoine LABARRE



COMPTES SOCIAUX 2025

5. Bilan

Rubriques	ACTIF	Montant brut	Amortissements	Montant net 2025	Montant net 2024
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Immobilisations Incorporelles :					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires		6 718	4 032	2 686	4 029
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles :					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel					
Autres immobilisations corporelles		84 501	42 179	42 322	65 794
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières (1) :					
Participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					100 000
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		158 474	15 421	143 053	1 481 579
Actif immobilisé (III)		249 693	61 632	188 061	1 651 403
(1) Dont à moins d'un an					
Stocks et en-cours :					
Stocks de matières premières, d'approvisionnements					
Stocks d'en-cours de production de biens					
Stocks d'en-cours production de services					
Stocks produits intermédiaires et finis					
Stock de marchandises					
Avances, acomptes versés sur commandes					
Créances (2) :					
Créances clients et comptes rattachés		2 207		2 207	19 789
Autres créances		139 623		139 623	287 787
Charges constatées d'avance		10 681		10 681	4 110
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de Placement :					
Valeurs mobilières de placement		14 575 784	184 147	14 391 637	19 667 208
Dont actions propres					
Disponibilités		1 147 639		1 147 639	128 039
Actif circulant		15 875 934	184 147	15 691 787	20 106 933
Frais d'émission d'emprunts					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation					
TOTAL		16 125 628	245 779	15 879 848	21 758 336
(2) Dont à moins d'un an					

Rubriques	PASSIF	Montant net 2025	Montant net 2024
Capital social ou individuel		1 428 406	1 569 131
<i>Dont versé</i>		1 428 406	1 569 131
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		12 292 664	19 924 720
Ecarts de réévaluation			
<i>Dont écart d'équivalence</i>			
Réserves :			
Réserve légale		206 830	206 830
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
<i>Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours</i>			
Autres réserves			
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>			
Report à nouveau		28 016	149 511
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 575 985	(883 211)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Capitaux propres(1)		15 531 901	20 966 980
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		848	
Provisions pour risques et charges		848	
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			21
Emprunts et dettes financières divers (2)			232 497
<i>Dont emprunts participatifs</i>			
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		110 865	92 139
Dettes fiscales et sociales		236 234	466 699
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
Dettes		347 099	791 356
Écart de conversion passif et différences d'évaluation			
TOTAL		15 879 848	21 758 336
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes			
(2) Dont emprunts participatifs			

6. Compte de Résultat

Rubriques	France	Export	Montant 2025	Montant 2024
Produits d'exploitation :				
Ventes de marchandises				5 000
Production vendue de biens				
Production vendue de services	137 217		137 217	103 394
Chiffre d'affaires net	137 217		137 217	108 394
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur amortissements et provisions				63 632
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			2 500	
Autres produits			18	5
Produits d'exploitation			139 734	172 032
Charges d'exploitation :				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				3 000
Variations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			521 603	571 994
Impôts, taxes et versements assimilés			67 690	64 566
Salaires et traitements			312 692	713 017
Cotisations sociales			110 962	288 073
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements			24 815	30 669
Sur immobilisations : Dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : Dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions pour risques et charges			848	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			14 291	6 518
Charges d'exploitation			1 052 902	1 677 837
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(913 168)	(1 505 805)
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers :				
Produits financiers de participation			483 110	199 434
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			287 739	
Autres intérêts et produits assimilés			232 500	466 639
Reprises sur dépréciations			43 398 101	743 968
Différences positives de change				67
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			1 610 423	607 372
Produits des cessions d'immobilisations financières			100 000	
Produits financiers			46 111 873	2 017 481
Charges financières :				
Dotations financières aux amortissements et provisions			184 147	2 624 678
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			42 766 926	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			646 635	905 888
Charges financières			43 597 708	3 530 566
RÉSULTAT FINANCIER			2 514 165	(1 513 085)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 600 997	(3 018 890)
Produits exceptionnels				2 772 977
Charges exceptionnelles				637 298
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				2 135 679
Participation des salariés au résultat de l'entreprise				
Impôt sur les bénéfices			25 012	
TOTAL DES PRODUITS			46 251 607	4 962 489
TOTAL DES CHARGES			44 675 622	5 845 701
BÉNÉFICE OU PERTE			1 575 985	(883 211)

7. Annexe aux comptes sociaux

Faits caractéristiques de l'exercice

Le principal fait marquant de cette année est la cession du groupe LEA Networks au 31 mars 2025.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis avec le souci de donner une image fidèle de l'activité de la société et dans le respect des principes généraux de la comptabilité conformément au règlement ANC en vigueur au 31 décembre 2025 :

- **Principe de prudence**
- **Principe de continuité d'exploitation**
- **Principe de séparation des exercices**
- **Principe de nominalisme**
- **Principe de permanence des méthodes**
- **Principe de non-compensation**

1/ Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Aucune information complémentaire n'est nécessaire pour donner une image fidèle.

2/ Dérogations

Aucune dérogation aux prescriptions comptables n'est nécessaire pour donner une image fidèle.

3/ Changement des règles et méthodes comptables

Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charge
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les principaux effets observés sur notre société suite à l'application de ce règlement sont :

Le reclassement en résultat financier du produit de cession d'immobilisations financières et de la valeur comptable des immobilières financières cédées.

Les transferts de charges, historiquement utilisés pour neutraliser tout ou partie certaines dépenses (refacturations, remboursements) ont été principalement reclassés en chiffres d'affaires.

Notes sur le bilan

Note 1 - les immobilisations

Décomposition du poste concessions, brevets et droits similaires :

Ce poste regroupe l'ensemble des logiciels (amortis sur 1 an au prorata temporis) acquis par la société et s'élève à :

Le poste correspond à des terrains bâtis, des installations générales, des malis techniques pour donner suite aux TUP, du matériel informatique, du matériel de bureau et de transport.

- Les règles d'amortissement sont les suivantes :

	Méthode	Durée
Installations techniques, matériel et outillage	L/D	10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	L/D	10 ans
Matériel de transport	L	4 ans
Matériel de bureau et informatique	L/D	3 ans
Mobilier	L	10 ans

(L = Linéaire / D = Dégressif)

Augmentations

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création,
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	6 718		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	66 679		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	19 511		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	86 190		
Participations et mises en équivalence			
Autres participations	42 766 926		
Autres titres immobilisés	16 845		
Prêts et autres immobilisations financières	1 483 930		
Total des immobilisations financières	44 267 701		
TOTAL	44 360 609		

Diminutions

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors-service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			6 718	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport		1 689	64 990	
Matériel de bureau, informatique et mobilier			19 511	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles		1 689	84 501	
Participations et mises en équivalence				
Autres participations		42 766 926		
Autres titres immobilisés		16 845		
Prêts et autres immobilisations financières		1 325 456	158 474	
Total des immobilisations financières		44 109 227	158 474	
TOTAL		44 110 916	249 693	

Note 2 : Les immobilisations financières

■ Décomposition des immobilisations financières nettes :

Les titres de participation sont inscrits à l'actif à leur prix d'acquisition. Ils sont évalués à la clôture, à la valeur d'utilité qui tient compte de l'actif net estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives.

Dans l'hypothèse où cette valeur d'utilité viendrait à être inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation serait enregistrée en comptabilité.

Au cours de l'exercice, nous avons procédé à aucun rachat.

Pour le Digital Broadband , deux clients représentent plus de 86 % de Chiffre d'affaires individuel, au 31 Décembre 2025 : GEMTECK (Taiwan) et NOKIA (Finlande).

Décomposition des immobilisations financières nettes : En €	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Titres de participation	42 766 926		-42 766 926	0
Actions Propres	1 325 456		-1 325 456	0
Autres immobilisations financières	175 319		-16 845	158 474
Total Brut	44 267 701	0	-44 109 227	158 474
Provisions dépréciation sur immo financières	-42 686 122		42 670 701	-15 421
Net	1 581 579	0	-1 438 526	143 053

■ Décomposition des titres de participation :

Détail des titres de participations	Nombre	Prix Unitaire €	Total €
Titres LEA	0	0	0
Total			0

■ Mouvements de l'exercice 2025 sur les actions propres :

Titre propres HF (en €)	Nombre	Prix Unitaire	Valeur brute
31/12/2024	281 449	4,71	1 325 625
Actions propres acheté durant l'année	0		0
Actions propres réduction capital durant l'année	-281 449	4,71	-1 325 625
31/12/2025	0	0	0

Les actions achetées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions sont classées en titres immobilisés au moment de leur acquisition.

■ Décomposition des autres immobilisations financières :

Les autres immobilisations financières correspondent à des cautions versées pour 330 € et aux sommes investies dans le fond de régularisation mis en place dans le cadre du contrat teneur de marché pour un montant de 158 145 €.

Autres immobilisations financières - En €	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Créances rattachées à des participations	0			0
Autres Immos Financières	16 845		-16 845	0
Autres Prêts	0		0	0
Dépôts et Cautionnements	330		0	330
Contrat Teneur de Marché	158 145		0	158 145
Total Brut	175 320	-	- 16 845	158 475
Provisions sur autres immobilisations financières	0			0
Net	175 320	-	- 16 845	158 475

■ Variation des provisions sur actions propres :

Provisions sur actions propres En €	31/12/2025	31/12/2024
Au 31 décembre 2024	19 196	3 725
Dotations :	0	19 196
Reprises :	-3 775	-3 725
Au 31 décembre 2025	15 421	19 196

Au 31 décembre 2025, la provision sur titre liée au contrat teneur de marché s'élève à 15 421 €.

■ Variation des provisions pour dépréciation des titres de participation :

En €	
Au 31 décembre 2024	42 686 122
Dotations :	-
Dont Titres de participation	0
Dont Autres immobilisations financières	0
Reprises :	- 42 670 701
Dont Titres de participation	-42 666 926
Dont Autres immobilisations financières	-3 775
Variation de périmètre	-
Au 31 décembre 2025	15 421

Au 31 décembre 2025, la provision pour dépréciation des titres de participation se décompose de la façon suivante :

-Le contrat teneur de marché est provisionné à hauteur de 15 421€

Note 3 : Les Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	2 688,60	1 343,56		4 032,16
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Inst générales, agencements et divers				
Matériel de transport	3 529	21 663	1 689	23 503
Mat de bureau et informatique, mobilier	16 867	1 809		18 676
Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	20 396	23 472	1 689	42 179
TOTAL	23 085	24 815	1 689	46 211

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvement net amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnels	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Constructions installations générales							
Inst techniques et outil. indust.							
Inst gales, agencements et divers							
Matériel de transport							
Mat de bureau, infor. et mobilier							
Emballages récupérables et divers							
Total des ventilations immobilisations							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL DES DOTATIONS		TOTAL DES REPRISES			DOTATIONS - REPRISES		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Note 4 : Les stocks

Néant

Note 5 : Les créances

Les comptes clients et comptes rattachés sont présentés à leur valeur nominale. Le détail des créances est présenté dans le tableau ci-dessous. Des provisions sont constituées au cas où la valeur de réalisation serait inférieure à la valeur d'inventaire après analyse individuelle des créances.

Les créances, dont toutes les échéances sont à moins d'un an, se décomposent ainsi :

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	158 474	158 474	
Total de l'actif immobilisé	158 474	158 474	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2 207	2 207	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	426	426	
Etat – Impôts sur les bénéfices	110 988	110 988	
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	23 355	23 355	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 854	4 854	
Etat – Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers			
Total de l'actif circulant	141 830	141 830	
Charges constatées d'avance	10 681	10 681	
TOTAL	310 986	310 986	

(1) Les comptes courants consentis aux filiales ont été soldés courant 2023

Note 6 : La trésorerie

En €	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement (VMP)	10 162 187	11 459 540
Intérêts courus sur VMP	19 606	25 790
EMTN	0	0
Titres autodétenus (1)		
Actions sociétés cotées	4 393 991	8 909 278
OPCVM		
Disponibilités	1 147 639	128 039
Dépréciation Actions	-184 147	-727 400
Dépréciation EMTN	0	0
Concours bancaires courants		
Trésorerie nette	15 539 276	19 795 247

Note 7 : Les charges constatées d'avance et charges à répartir

Selon le principe d'indépendance des exercices, nous avons constaté une charge constatée d'avance de 10 681 €.

Rubriques	Charges	Produits
61810000 DOCUMENTATION	191	0
6156101 MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 933	0
61321000 LOCATIONS PARKING	91	0
62620000 TELEPHONIE	3	0
62261000 HONORAIRE BOURSE	8 333	0
62510600 FRAIS VEHICULE Y. BOUGET	62	0
61351000 LOCATIONS MOBILIERES	68	0
TOTAL	10 681	0

Note 8 : Capital social**Composition du capital social**

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	3 138 261		281 449	2 856 812	0,50
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL	3 138 261		281 449	2 856 812	

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires	2 856 812	0,50	
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			

Note 9 : Les provisions règlementées, subventions d'investissement, avances conditionnées et autres fonds propres

Néant

Note 10 : Les capitaux propres

Libellés (en €)	Montant
Capitaux propres 2024	20 966 980
Dividendes Versés	-5 685 608
Annulation de dividendes sur les actions auto détenues	0
Annulation de titres propres	-1 325 456
Résultat 31/12/2025	1 575 985
Capitaux propres 2025	15 531 901

Note 11 : Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges a été constatée pour 848€ au 31 décembre 2025.

Note 12 : Dettes financières

- Etat des emprunts à plus ou moins d'un an :

Aucun emprunt n'est en cours au 31 décembre 2025

- Emprunts et dettes financières :

Moins d' 1 an	-
Entre 1 an et 5 ans	-
Plus de 5 ans	-
Total (€)	-

Note 13 : Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes ont toutes des échéances inférieures à moins d'un an.

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	110 865	110 865		
Personnel et comptes rattachés	162 005	162 005		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	62 603	62 603		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	8 766	8 766		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 860	2 860		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	347 099	347 099		

(1) Le montant total des dettes fournisseurs de 25 093.86 € inclut 86 649 € de factures non parvenues.

(2) Détail des Charges à payer :

Rubriques	Montant
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 649
Dettes fiscales et sociales	212 792
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	299 441

Note 14 : Produits constatés d'avance

Néant

Note 15 : Ecart de conversion

Néant

Notes sur le compte de résultat

Note 16 : Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires cumulé au 31 décembre 2025 s'élève à 137 217 €. Il s'agit principalement d'une prestation comptable et sociale et une refacturation de frais généraux vers le LANPARK pour un montant de 81 626€.

Note 17 : Produits et charges d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 2 518 € et représentent principalement 2 500 de ventes de cession d'immobilisation et 18 € de produits divers.

Les charges d'exploitation représentent un montant de 1 052.901 €.

Note 18 : Le résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à – 2 514 165 € et s'analyse de la façon suivante :

En €	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes reçus (1)	113 110	199 434
Autres produits des participations	370 000	0
Produits des autres immobilisations financières, créances et VMP	287 739	466 639
Gains de change	0	67
Produits nets des cessions de VMP	1 710 423	607 372
Reprises de provisions sur immobilisations financières et VMP (3)	43 398 101	743 968
Autres produits financiers	232 500	0
Total Produits financiers	46 111 873	2 017 481
Intérêts et charges financières	0	0
Pertes de changes	0	0
Charges nettes sur cessions de VMP	-646 635	-905 888
Valeurs comptables des immo financières cédées	-42 766 926	0
Charges nettes sur liquidation titres contrat teneur de marché CIC	0	0
Dotations aux provisions sur immobilisations financières et VMP(2)	-184 147	-2 624 678
Total Charges financières	- 43 597 708	- 3 530 566
Résultat financier	2 514 165	- 1 513 085

(1) Dont 113 110 € de dividendes hors groupe sur placements financiers

(2) Les dotations aux provisions du bilan concernent : Les provisions sur VMP et actions cotées pour 184 147 €

Note 19 : Le résultat exceptionnel

HF Company enregistre un résultat exceptionnel de 0 € qui se décompose de la sorte :

En €	31/12/2025	31/12/2024
Pduits exceptionnels sur opération de gestion -		
Produits cessions des Immobilisations Corp - terrain- construction	0	2 750 700
Produits cessions des Immobilisations Corp - véhicules		
Produits cessions des Immobilisations Fin (1)		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Autres produits exceptionnels	0	22 277
Total Produits Exceptionnels	-	2 772 977
Charges Exceptionnelles sur opérations de gestion (1)	0	-309
Charges Exceptionnelles sur opérations de capital (3)	0	-39 500
VNC des immos corporelles cédées (ou mise au rebut) (2)	0	-519 785
VNC des Immos Fi liquidée		
VNC des Immos Fi cédées		
Dotations aux provisions R&C Exceptionnels	0	-77 704
Total Charges Exceptionnelles	-	637 298
Résultat Exceptionnel	-	2 135 679

(1) Charges exceptionnelles sur opération de gestion : 309 € pénalités et amendes.

(2) Les VNC des immobilisations corporelles (ou mise au rebut): Produit de Cession du siège social de Tauxigny HF pour 519 785 €

(3) Charge exceptionnelle sur opération INFOR pour 4 500 € liée au contrat informatique de Metronic et de l'indemnité de rupture de bail versé au LANPARK pour 35 000 €.

Note 20 : Impôts sur les sociétés

Impôts sur les sociétés	En €
IS Société HF	25 012
Charge d'IS liée à l'intégration	0
Contributions additionnelles sur IS (dividendes)	0
Total	25 012

Un impôt sur les sociétés a été constaté pour 37 012 € qui est compensé par un crédit d'impôt mécénat de 12 000 €.

Autres informations

Note 21 : Entreprises liées

Tableau des participations : Néant

Société	Adresse	Siren	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Prêts et avances consentis à la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes comptabilisés par la société au cours de l'exercice	Observations
						Brute	Nette							

Eléments concernant les entreprises liées :

Au Bilan	En €
Participations	20 966 980
Créances clients et comptes rattachés	-5 685 608
Autres créances	0
Dettes rattachées à des participations	-1 325 456
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Autres dettes	1 575 985
Au compte de Résultat	15 531 901
Prestations de service (1)	0
Refacturations (produits)	49 691
Produits financiers	702 500
Charges financières	0
Refacturations (charges)	0

(1) La ligne prestation de service se décompose comme suit (en €) :

En €	
LEA	49 691
TOTAL	49 691
+ Frais de fusion	0
Total Prestation	49 691

La ligne « refacturations (produits) » est composée de transferts de charges de diverses natures, refacturés aux différentes filiales du Groupe à prix coûtant.

Note 22 : Engagements hors bilan

en K€/KUSD	2025				2024
	Total	<1an	de 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Créances cédées non échues	0				0
Nantissement hypothèques et suretés réelles	0				0
Aval, cautions et garanties K USD	0				0
Aval, cautions et garanties K €	0				200
Autres engagements donnés :	0				0
- locations mobilières	26				10
- crédit documentaire K USD	0				0
- achat à terme K USD	0				0

Une caution de 200 000 € a été signée à la demande de la Société Générale au profit de LEA Networks en septembre 2024 celle-ci a été annulée au 31 mars 2025 suite à la cession de LEA Networks.

Note 23 : Personnel

Au 31 décembre 2025, HF Company comprenait :

Catégories	Femmes	Hommes	Total
Cadres et Assimilés	0	3	3
Employés	0	0	0
Contrats de professionnalisation	0	0	0
Apprenti	0	0	0
Total	0	3	3

Un contrat d'intéressement a été mis en place sur l'exercice 2008, renouvelé en 2011, 2014, 2017, 2020 et 2023.

Il a été provisionné au titre de l'intéressement 2025, une somme de 36 970,97 €.

Note 24 : Consolidation et intégration fiscale

A/ INTEGRATION FISCALE

Le conseil d'administration d'HF Company a opté pour le régime de l'intégration fiscale tel que prévu par les dispositions de l'article 223-A. Depuis le 1^{er} janvier 2025, cette intégration fiscale a cessé compte tenu de la cession de LEA NETWORK.

B/ PRINCIPES DE CONSOLIDATION

HF Company SA respecte les principes de consolidation arrêtés par le Groupe HF Company.

HF Company est la société consolidante

Note 25 : Avances et crédits alloués aux dirigeants

N/A

Note 26 : Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations comptabilisées en charges pour les organes d'administration s'est élevé à 387 978 €.

Note 27 : Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes	Commissaires aux comptes DELOITTE & Associés	Commissaires aux comptes ORCOM Audit
Honoraires afférents à la certification des comptes	27 000	6 000
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	0	0
TOTAL	27 000	6 000

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

8. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ORCOM Audit
2 avenue de Paris
45000 Orléans

DELOITTE & ASSOCIES
19 rue Edouard Vaillant
CS 14313
37043 Tours Cedex 1

HF COMPANY

Société anonyme
14, rue Dora Maar

37100 Tours

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société HF COMPANY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HF COMPANY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement comptable ANC n° 2022-06 décrit dans la note « Changement des règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Orléans et Tours, le 29 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Orcom Audit

Deloitte & Associés

Jean-Marc LECONTE

Antoine LABARRE